



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9387^e séance

Jeudi 27 juillet 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Dame Barbara Woodward	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Chili, Cuba, Égypte, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Namibie, Norvège, Pakistan, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Türkiye, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : M. Thibault Camelli, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Ahmad Faisal Muhamad, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ; et S. E. M. Paul Beresford-Hill, Observateur permanent de l'Ordre souverain de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khiari.

M. Khiari (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé du Coordonnateur spécial Wennesland au Conseil de sécurité le 27 juin (voir S/PV.9361), la détérioration des conditions de sécurité en Cisjordanie occupée s'est poursuivie, ponctuée par une opération israélienne de deux jours à Jénine, la plus intensive de ce type depuis près de 20 ans. Cette détérioration intervient alors que le processus de paix est au point mort, que les Palestiniens et l'Autorité palestinienne sont toujours confrontés à des difficultés économiques et que des mesures unilatérales sont prises qui compromettent la solution des deux États. Il est primordial que toutes les parties prennent de toute urgence des mesures pour stopper cette spirale infernale et collaborent pour trouver un moyen constructif d'aller de l'avant.

Entre le 27 juin et le 24 juillet, en Cisjordanie occupée, 21 Palestiniens, dont cinq enfants, ont été tués et 249 Palestiniens, dont cinq femmes et 22 enfants, ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes dans le contexte de manifestations et d'affrontements, d'opérations de perquisition et d'arrestation, d'attaques et d'attaques présumées contre des Israéliens, ainsi que dans d'autres circonstances. De plus, 20 Palestiniens, dont une femme et cinq enfants, ont été blessés par des colons israéliens ou d'autres civils dans des fusillades, des jets de pierres et d'autres attaques. Selon des sources israéliennes, deux membres des forces de sécurité israéliennes ont été tués, tandis que 39 Israéliens, dont quatre femmes, trois enfants et huit membres des forces de sécurité israéliennes, ont été blessés par des Palestiniens dans le contexte d'attaques à l'arme à feu et à la voiture-bélier, d'affrontements, de jets de pierres et de cocktails Molotov, d'explosions d'engins explosifs improvisés et d'autres attaques.

Cette période a été marquée par une nette intensification de la vague de violence en cours en Cisjordanie. Les 3 et 4 juillet, dans le camp de Jénine, situé dans la zone A de la Cisjordanie occupée, les forces de sécurité israéliennes ont mené une opération au cours de laquelle de nombreuses frappes aériennes ont été effectuées au moyen de drones et plus d'un millier de soldats ont été déployés au sol. Au total, 12 Palestiniens, dont quatre enfants, ont été tués et plus de 140 ont été blessés. Il s'agit du plus grand nombre de victimes enregistré au cours d'une seule opération en Cisjordanie depuis que l'ONU a commencé à recenser les pertes en vies humaines en 2005. Selon des témoins oculaires, un jeune de 17 ans a été tué, alors qu'il n'était pas armé et ne participait pas aux combats au moment où il a été abattu. Les brigades Al-Qods du Jihad islamique palestinien ont indiqué que huit des 12 victimes, dont ce jeune de 17 ans et d'autres

enfants, appartenait à leurs rangs. Les autorités israéliennes affirment qu'aucun des Palestiniens tués lors de cette opération n'était un non-combattant. Un soldat israélien a été tué par balle dans des circonstances que les Forces de défense israéliennes (FDI) ont qualifiées d'obscur, et un autre a été blessé. Les forces de sécurité israéliennes affirment avoir détruit de nombreuses caches d'explosifs et d'armes, dont deux étaient situées sous des mosquées, ainsi que des centres d'opérations utilisés par des groupes militants. Des localités situées à proximité d'installations et d'écoles des Nations Unies faisaient partie des sites pris pour cible. En outre, de vastes incendies se sont déclarés près d'un hôpital et d'autres établissements de santé, et les forces de sécurité israéliennes auraient tiré des gaz lacrymogènes à l'intérieur ou autour de ces établissements. Le seul dispensaire géré par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à l'intérieur du camp a été endommagé et reste fermé.

En outre, les 3 et 21 juillet, deux Palestiniens, dont un enfant, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes lors d'affrontements qui ont fait suite à des manifestations près du point de contrôle de Beït Aoua, au nord de Ramallah, et dans le village d'Oum Safa, respectivement. Toujours à Oum Safa, le 7 juillet, un Palestinien a été tué par les forces de sécurité israéliennes lors d'affrontements consécutifs à une altercation entre des Palestiniens et des colons israéliens. Le même jour, deux Palestiniens armés que les forces de sécurité israéliennes accusaient d'avoir commis une fusillade ont été tués lors d'une opération des forces de sécurité israéliennes à Naplouse. Le 20 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont tué un Palestinien lors d'un échange de tirs à Naplouse, au cours d'une visite sous haute surveillance du tombeau de Joseph par des Israéliens, dont le chef de la police israélienne et des dirigeants de groupes de colons, conformément aux procédures établies. Des Palestiniens ont commis plusieurs attaques ou attaques présumées contre des Israéliens, notamment une attaque à la voiture-bélier et à l'arme blanche à Tel-Aviv le 4 juillet, qui fait huit blessés parmi les civils israéliens, dont une femme enceinte ; une fusillade près de la colonie de Kedumim le 6 juillet, au cours de laquelle un soldat israélien a été tué ; une attaque perpétrée le 10 juillet près de la colonie de Hallamich, au cours de laquelle un Palestinien aurait tiré à balles réelles et lancé un engin explosif en direction des forces de sécurité israéliennes ; et une attaque présumée à la voiture-bélier le 21 juillet contre des soldats israéliens dans le village de Sébaste. Quatre Palestiniens ont été tués tandis qu'ils menaient ces attaques.

Outre l'utilisation d'engins explosifs improvisés à Jénine, au cours de cette période, des Palestiniens appartenant au groupe se faisant appeler « Brigades d'al-Ayyash » ont tenté, pour la deuxième fois en deux semaines, de lancer des roquettes rudimentaires depuis la région de Jénine en direction d'Israël ou de colonies israéliennes, le 10 juillet. Deux roquettes ont atterri dans des espaces ouverts en Israël, sans faire de dégâts ni de blessés.

La violence des colons s'est poursuivie, bien qu'elle n'ait pas atteint l'ampleur observée en juin. Dans la nuit du 3 juillet, des colons israéliens ont attaqué le village de Deïr Dibouan, près de Ramallah, ce qui a donné lieu à des affrontements en présence des forces de sécurité israéliennes. Les Palestiniens ont jeté des pierres et les colons ont tiré à balles réelles, blessant un Palestinien. Le 13 juillet, des colons ont agressé des éleveurs palestiniens à Arab al-Kholi, dans le nord de la Cisjordanie, blessant quatre hommes âgés, dont deux grièvement. Au moins un Israélien a été blessé.

Face à l'escalade de la violence, les forces de sécurité palestiniennes ont procédé à une série d'arrestations dans toute la Cisjordanie occupée, notamment celle d'un haut responsable du Jihad islamique palestinien le 17 juillet à Bethléem, qui était accusé de former des groupes armés, et celle d'un haut responsable du Hamas le 20 juillet à Toubas. Tous deux ont ensuite été libérés. Dans une déclaration faite le 17 juillet, un porte-parole du Jihad islamique palestinien a indiqué qu'à ce jour, 10 de ses membres avaient été arrêtés par les forces de sécurité palestiniennes.

Alors que la situation à Gaza est restée relativement calme, des militants ont tiré cinq roquettes depuis Gaza en direction d'Israël, en réponse à l'opération menée dans la nuit du 4 juillet à Jénine. Elles ont toutes été interceptées par le système de défense aérienne d'Israël, et des éclats ont atterri dans la ville de Sderot. En réponse, l'armée de l'air israélienne a mené des frappes aériennes contre ce qu'elle a déclaré être des cibles du Hamas dans la bande de Gaza. Des deux côtés, des biens ont été endommagés, mais aucun blessé n'a été signalé. Les 3 et 4 juillet, lors de manifestations près de la barrière de sécurité à l'est de la ville de Gaza, six Palestiniens ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes, dont deux par balle.

Les autorités israéliennes ont placé huit civils israéliens en détention administrative pour leur implication dans les violentes attaques commises contre des Palestiniens en juin. Le 12 juillet, les autorités israéliennes ont inculpé un civil israélien et un soldat israélien qui n'était pas en service, notamment pour avoir commis

des actes de terrorisme contre des civils palestiniens lors des attaques de juin.

Je réaffirme que les actes de terrorisme et les attaques dirigées contre les civils sont inacceptables et doivent être condamnés et rejetés par tous. Tous les auteurs d'actes de violence doivent être mis face à leurs responsabilités et traduits rapidement en justice. Israël a l'obligation de protéger les Palestiniens et leurs biens dans le Territoire palestinien occupé, et de veiller à ce que des enquêtes rapides, indépendantes, impartiales et transparentes soient menées concernant tous les actes de violence. Comme le Secrétaire général l'a souligné, les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. Je suis consterné par le fait que des enfants continuent d'être victimes de la violence et que des groupes militants déclarent qu'ils font partie de leurs membres. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences, tout comme ils ne doivent jamais être utilisés ni mis en danger. Je réaffirme par ailleurs que les tirs aveugles de roquettes par les militants palestiniens en direction d'agglomérations israéliennes constituent une violation du droit international humanitaire et doivent cesser immédiatement.

La situation humanitaire en Cisjordanie occupée reste préoccupante. L'opération de grande envergure menée par les forces de sécurité israéliennes dans le camp de réfugiés de Jénine a eu des conséquences humanitaires désastreuses pour le camp et ses habitants. Plus de 460 maisons ont été endommagées, dont 70 qui ont été gravement endommagées ou détruites. Les routes et les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont également subi d'importants dégâts. Environ quatre kilomètres de route ont été creusés par les forces israéliennes, afin, selon elles, de neutraliser des engins explosifs improvisés enterrés. Sur les 3 500 résidents qui ont fui les violences, une vingtaine de familles restent déplacées en raison des dégâts causés à leurs maisons ou de l'absence de services de base. Tout au long de l'opération, l'accès au camp a été limité à une seule entrée par les forces de sécurité israéliennes, ce qui a dans un premier temps empêché la plupart des ambulances de parvenir aux blessés. L'accès a été pleinement rétabli le 5 juillet, bien que la circulation autour du camp reste difficile en raison des dégâts considérables et de la pollution par les engins non explosés laissés par les deux parties.

Les évaluations faites par l'ONU et ses partenaires humanitaires ont permis d'identifier un certain nombre de besoins prioritaires, notamment l'élimination des engins

non explosés ; le rétablissement de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées ; l'aide alimentaire et psychologique et la fourniture d'allocations-logement aux familles les plus touchées ; la reconstitution des stocks de fournitures médicales ; et la remise en état des écoles et du dispensaire de l'UNRWA. L'Autorité palestinienne s'est engagée à réparer les dommages causés à Jénine. Des annonces de contributions ont également été faites par les donateurs pour contribuer à la reconstruction. L'Algérie s'est notamment engagée à verser 30 millions de dollars à l'Autorité palestinienne, et les Émirats arabes unis ont promis de verser 15 millions de dollars par l'intermédiaire de l'UNRWA. Malgré cette réponse généreuse, plusieurs déficits de financement continuent de limiter la capacité de l'ONU à fournir une aide aux Palestiniens dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés. L'UNRWA est confronté à un déficit d'environ 200 millions de dollars qui aura des conséquences sur sa capacité de maintenir ses services à partir de septembre et à un déficit de 75 millions de dollars s'agissant de maintenir la chaîne d'acheminement des denrées alimentaires à Gaza. En outre, le Programme alimentaire mondial a besoin de 41 millions de dollars pour continuer de fournir une aide aux 350 000 Palestiniens prioritaires dans le besoin jusqu'à la fin de l'année.

Le 3 juillet, en réponse à l'opération menée par Israël à Jénine, les dirigeants palestiniens ont adopté un certain nombre de décisions. Parmi celles-ci, il y a notamment le gel de tous les contacts avec Israël, le maintien de la suspension inopinée de la coordination de la sécurité et l'intensification des efforts internationaux des Palestiniens, notamment pour adhérer aux organes et organismes des Nations Unies et poursuivre Israël devant la Coup pénale internationale. Les dirigeants ont également appelé à l'organisation d'une réunion de tous les secrétaires généraux des factions palestiniennes le 30 juillet au Caire. Le 12 juillet, le Président Mahmoud Abbas a rendu visite aux réfugiés du camp de Jénine. Il a déposé une gerbe à la mémoire des Palestiniens tués et a fait l'éloge du camp en tant qu'icône de la lutte, et il a promis que l'Autorité palestinienne le reconstruirait.

Le 9 juillet, le Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale a voté pour « empêcher l'effondrement de l'Autorité palestinienne », indiquant que le Premier Ministre et le Ministre de la défense présenteraient au Comité des mesures visant à stabiliser la situation civile dans le secteur palestinien. Par ailleurs, ces dernières semaines, les autorités israéliennes ont pris certaines mesures en vue d'atténuer la pression sur la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne,

notamment en réduisant les frais de traitement pour les transferts de carburant à l'Autorité et en élargissant les paiements électroniques aux Palestiniens qui travaillent en Israël.

Le 17 juillet, le Premier Ministre Netanyahu s'est entretenu avec le Président Biden. Le Président Herzog a effectué une visite officielle aux États-Unis du 18 au 21 juillet. Selon les comptes rendus officiels, les dirigeants ont discuté, entre autres choses, des mesures à prendre pour rétablir le calme en Cisjordanie, y compris au moyen de nouvelles réunions du format Aqaba-Char mel-Cheikh, et des faits nouveaux survenus dans la région, ainsi que des propositions de modifications législatives en Israël. Le 24 juillet, malgré des mois de protestations, la Knesset, le parlement israélien, a adopté une loi interdisant aux tribunaux israéliens d'examiner le « caractère raisonnable » des actions du Gouvernement et des nominations faites par lui. La norme dite du « caractère raisonnable » a été invoquée dans le passé par les tribunaux pour bloquer ou limiter certaines actions du Gouvernement, y compris celles relatives aux politiques appliquées dans le Territoire palestinien occupé.

Alors que la violence s'intensifie en Cisjordanie, Israël continue de prendre des mesures pour étendre les colonies de peuplement. Les autorités israéliennes ont démolí, saisi – ou forcé des propriétaires à démolir – 44 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et 12 à Jérusalem-Est, déplaçant 70 Palestiniens, dont 38 enfants. Ces démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne disposaient pas de permis de construire délivrés par Israël, lesquels sont pratiquement impossibles à obtenir pour les Palestiniens. Le 11 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont expulsé une famille palestinienne de sa maison située dans le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem et ont remis cette propriété à une organisation de colons, après une bataille juridique de plusieurs décennies qui s'est achevée il y a quelques mois, la Cour suprême ayant rejeté le dernier recours de la famille. Près d'un millier de Palestiniens, dont 424 enfants, pourraient être expulsés de Jérusalem-Est. Le 10 juillet, 36 Palestiniens, dont 20 enfants, ont quitté leur communauté de Baqaa, près de Jérusalem, à la suite de l'implantation sauvage, le 21 juin, de colons israéliens e dans leur communauté et des attaques commises par ces colons.

S'agissant de la région, dans le Golan, le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie continue d'être globalement respecté, en dépit de plusieurs violations de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974. Le 19 juillet, la Force

des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a dénombré au moins 350 salves de mitrailleuse tirées par les FDI, tandis que le 24 juillet, les FDI ont tiré cinq projectiles dans la zone de séparation. La FNUOD a continué de constater la présence de personnel des forces armées syriennes dans la zone de séparation. Elle maintient ses contacts avec les deux parties afin d'éviter toute escalade des tensions.

Comme l'ont souligné la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, dans les exposés qu'ils ont présentés au Conseil le 20 juillet, des tensions persistent le long de la Ligne bleue, en particulier dans les fermes de Chebaa et dans le nord de Gaza. Elles sont liées à l'occupation par Israël du nord de Gaza et aux travaux de construction effectués par les FDI dans des zones sensibles, ainsi qu'à l'installation d'une tente au sud de la Ligne bleue revendiquée par le Hezbollah. L'ONU réaffirme qu'il importe de veiller à ce que toutes les parties concernées fassent preuve de retenue et utilisent le mécanisme de liaison de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour apaiser les tensions.

Je suis profondément alarmé par l'ampleur des violences et l'étendue des destructions que nous avons observées ces dernières semaines, en particulier durant l'opération menée par les forces de sécurité israéliennes les 3 et 4 juillet et des échanges armés qui ont suivi à Jénine, ainsi que par les attaques qui ont pris pour cible les civils palestiniens et israéliens le mois dernier. Je réitère l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles prennent des mesures concrètes afin d'apaiser les tensions sur le terrain et de garantir la protection de tous les civils. L'ONU continue d'avoir de nombreux échanges avec toutes les parties, y compris à l'échelon régional, afin d'aider à réduire les tensions et d'éviter une nouvelle flambée de violence. Comme l'a souligné le Coordinateur spécial, ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre de l'action plus générale menée par toutes les parties pour rétablir un horizon politique et s'attaquer aux causes profondes du conflit. L'ONU reste déterminée à aider les Palestiniens et les Israéliens à régler ce conflit et à mettre fin à l'occupation, afin de concrétiser la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khiari de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil. Je remercie M. Khaled Khiari de son exposé.

Pourquoi les bellicistes sont-ils pleins de certitudes et les pacifistes emplis de doutes ? Pourquoi les bellicistes mettent-ils en œuvre leur plan décisif alors que nous sommes incapables d'appliquer les résolutions des organes de l'ONU ? Nous savons parfaitement à quoi mène leur plan décisif, ou plus exactement leur plan destructeur. Et nous savons que notre vision collective est la seule voie viable vers la liberté et la paix.

Le Gouvernement israélien est un gouvernement de colons, par les colons et pour les colons. Le colon Ben-Gvir a une nouvelle fois pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, ce qui constitue une autre provocation et une violation du statu quo historique. Plus de 700 000 colons israéliens vivent dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Il est donc temps de commencer à dire les choses telles qu'elles le sont. L'occupation israélienne est une occupation coloniale. La communauté internationale dans son ensemble a demandé la fin de cette occupation. La seule façon d'atteindre cet objectif est de s'attaquer à sa nature coloniale. Israël adopte des mesures incitatives pour les colons. Aussi, le monde doit mettre en place des mesures qui dissuadent de devenir colon, d'ouvrir une entreprise dans une colonie, d'aller à l'université dans une colonie, de cultiver une terre dans une colonie ou d'ouvrir une succursale bancaire dans une colonie.

Nous avons une tâche à accomplir, une tâche qui peut déterminer si nous nous dirigeons vers la paix ou si nous tombons dans un nouveau conflit. Nous devons traduire les résolutions des organes de l'ONU dans un plan d'action, assorti de mesures à prendre par tous les États pacifiques de la planète pour pousser Israël à ne pas renforcer son occupation mais à y mettre fin. Israël a effectivement annexé de grandes parties du territoire palestinien et enfermé les Palestiniens dans des enclaves déconnectées, par le confinement des Palestiniens et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes. Il veut accaparer le maximum de terres palestiniennes avec le minimum de Palestiniens. S'il peut implanter des colonies israéliennes et détruire des maisons palestiniennes sans subir de conséquence, il continuera de le faire.

Les colons sont armés. Ils entrent dans nos villages, incendient nos maisons, brûlent nos récoltes et sèment la pagaille dans nos rues parce qu'ils le peuvent. Ils le font parce que personne ne leur demandera des comptes

et parce que personne n'apporte au peuple palestinien la protection internationale qu'il mérite. Des résolutions abordent clairement toutes ces questions, mais elles ne sont nullement mises en œuvre. Nous avons besoin d'un plan d'action, assorti des ressources nécessaires et de la volonté de le mettre en œuvre. Nous ne pouvons pas permettre aux bellicistes de gagner du terrain et aux artisans de la paix d'avoir des regrets. Nous devons instaurer une dynamique défavorable à l'occupation et propice à la paix. Nous avons besoin d'une instance au sein de laquelle nous pouvons discuter et prendre des mesures concrètes pour faire reculer l'implantation coloniale et y mettre fin, et promouvoir une paix juste et durable.

Israël veut installer un État colonial sur notre territoire, et certains pays continuent de retarder la reconnaissance de l'État de Palestine et son adhésion à l'ONU – une décision qu'ils doivent prendre sans plus tarder. Les enquêtes de la Cour pénale internationale doivent commencer à produire des résultats, afin de rendre justice aux victimes et de dissuader les auteurs de violations. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice fournira à l'ONU et à tous les États des orientations sur leurs obligations juridiques, et je saisis cette occasion pour remercier tous les États et organisations régionales qui ont soumis des déclarations écrites de soutien à la compétence et au rôle de la Cour. De très nombreux pays – environ 50 – ont soumis de telles déclarations, ce qui, à ma connaissance, représente le plus grand nombre jamais reçu par la Cour.

Si nous voulons nous laisser guider par les règles du droit international et par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, nous avons l'obligation d'agir, de demander des comptes à Israël et de promouvoir une paix juste et durable. Partout où nous ne défendons pas ces principes, les bellicistes l'emportent. Et c'est précisément ce qu'ils nous promettent : la guerre. Jénine en est une bonne illustration. Celles et ceux qui veulent la paix doivent leur tenir tête. Ils doivent agir. Ils doivent agir dès maintenant, avec audace et détermination.

La Charte commence par les mots « [n]ous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Il faut préserver cette génération palestinienne du fléau de la guerre. Fares Abu Samra avait 14 ans lorsqu'il a été tué, il y a quelques heures, d'une balle dans la tête par les forces d'occupation israéliennes lors d'une incursion militaire israélienne menée à l'aube à Qalqiliya. Plus de 200 Palestiniennes et Palestiniens ont été tués depuis le début de l'année, parmi lesquels 37 enfants. Dès leur naissance, nos enfants

subissent des déplacements forcés, des arrestations arbitraires, des blocus, des murs et la destruction de maisons et d'écoles, et font l'objet de meurtre et de mutilations.

Malgré ces fléaux, notre nation a trouvé le moyen de leur assurer l'accès à l'éducation afin de leur permettre, avec l'appui de la communauté internationale, d'exprimer leurs talents et leur créativité, et de les aider à grandir tout en conservant un semblant d'enfance et une lueur d'espoir. Mais lorsque nous ne parvenons pas à protéger leur vie, il suffit d'une balle pour l'anéantir. Toute vie est sacrée, mais la vie d'un enfant revêt une signification particulière, car c'est la plus vulnérable, celle dont les promesses n'ont pas encore été réalisées. Il convient de protéger nos enfants, car ils sont la principale cible des bellicistes. Ceux-ci se concentrent toujours sur la génération suivante. Les artisans de la paix doivent faire de même. C'est là que commencent la guerre et la paix. C'est là aussi que naissent l'espoir et le désespoir.

Le peuple palestinien ne mourra pas en silence ni en vain. Il ne se rendra pas. Il ne cédera pas. Il poursuivra sa lutte pour la liberté, tout en s'efforçant toujours de parvenir à la paix. Il ne croit plus à l'arrivée d'une aide. Prouvons-lui qu'il a tort. Rétablissons l'espoir dans l'action collective. Nous devons montrer que les artisans de la paix n'accepteront pas la défaite, car ils ont parfaitement conscience de ce qu'est le substitut à la paix. Dans les semaines et les mois à venir, nous aurons tous et toutes d'importantes décisions à prendre. Puisseons-nous être guidés par les règles du droit international, sans exception ni exceptionnalisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Nous célébrons aujourd'hui Tisha BéAv, le neuvième jour du mois juif d'av. Il s'agit du jour le plus triste du calendrier juif. C'est un jour de deuil solennel, de jeûne et de prière, au cours duquel nous commémorons la destruction de nos deux temples. Il y a 2 600 ans, jour pour jour, le premier temple juif sacré de Jérusalem a été détruit par l'Empire babylonien, et nous avons été exilés de notre patrie vers Babylone. Nous sommes revenus, nous avons reconstruit, et la souveraineté juive a été rétablie. Pourtant, une fois encore, en ce même jour, il y a près de 2 000 ans, notre deuxième temple sacré a été rasé, cette fois par l'Empire romain. Et le peuple juif a de nouveau été dispersé parmi les nations et exilé de sa patrie. Aujourd'hui, en ce neuvième jour du mois d'av, le peuple juif pleure ce qu'il a perdu. Notre temple sacré n'a pas été reconstruit depuis lors et, aujourd'hui, les Juifs ne peuvent prier que

dans la seule structure qui subsiste du temple : le Mur des lamentations. Mais grâce à Dieu, la souveraineté juive a été rétablie dans la patrie juive et, surtout, à Jérusalem, notre capitale éternelle.

Malheureusement, l'idée que le peuple juif revienne chez lui et reconstruise l'État juif est un concept que les Palestiniens se sont toujours refusés à accepter. Et ils utilisent tous les outils à leur disposition pour tenter de détruire la concrétisation du rêve du peuple juif, vieux de 2 000 ans, de vivre librement sur la terre d'Israël – sur la terre promise à Abraham par le Tout-Puissant, la terre d'où tant de mes ancêtres ont été exilés de force par d'autres nations, la terre sainte de Sion, sur laquelle les Juifs ont vécu sans discontinuer pendant des milliers d'années. Cependant, l'arsenal d'armes dont disposent les Palestiniens pour détruire l'État juif n'est jamais au centre de ces séances.

L'Autorité palestinienne, dont les incitations officielles figurent dans les manuels scolaires et empoisonnent l'esprit des élèves, ou dont la politique du « payer pour tuer » consiste à rémunérer les terroristes, a donné naissance à une génération de jeunes animés par la haine. Le Hamas et le Jihad islamique se sont joints à l'Autorité palestinienne pour glorifier le martyr, et ils ont même créé des camps d'été terroristes où ils enseignent aux enfants que le meurtre d'Israéliens est la seule voie possible et où ils les forment à cette fin. Il est choquant de constater que ce fait n'a même pas été mentionné dans le récent rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363). Mais il ne faut pas se leurrer : la menace principale n'est pas seulement incarnée par les organisations terroristes. L'Autorité palestinienne porte l'entière responsabilité de la promotion de la terreur, de la diabolisation d'Israël et des Juifs, ainsi que de la délégitimation du droit du peuple juif à une patrie. Cela était vrai pour les dirigeants palestiniens qui, en 1947, ont rejeté le plan de partage de l'ONU, et cela l'est encore aujourd'hui. Cette haine et ce refus d'œuvrer en faveur d'une solution ont pour effet d'enhardir les terroristes, et la terreur palestinienne empêche toute possibilité de progrès. Depuis le début de cette année, plus de 4 000 – je répète, 4 000 – attentats terroristes palestiniens ont été commis contre des Israéliens, 28 civils innocents ont été assassinés, y compris de jeunes enfants, et des centaines ont été blessés.

Je le répéterai à chaque séance : même si l'ONU refuse de vérifier nos informations, les faits sont là. Telle est la réalité sur le terrain. Il y a quelques semaines, un Palestinien a foncé avec une camionnette sur un arrêt de

bus bondé à Tel-Aviv. Il est ensuite sorti du véhicule, a brandi un couteau et a commencé à poignarder toutes les personnes qui se trouvaient à sa portée. Saba Gavriyot, l'une des victimes blessées dans l'attentat, était enceinte et, à cause de ses blessures, elle a malheureusement perdu son bébé, dont la conception n'avait été possible qu'au terme de deux longues années de traitements de fécondation *in vitro*. Voilà l'horreur à laquelle les Israéliennes et les Israéliens sont confrontés : des terroristes palestiniens qui foncent sur des arrêts de bus où se trouvent des femmes enceintes et des enfants. De tels actes de terreur, et ceux qui les commettent, doivent être condamnés – si ce n'est par le Président Abbas, qui ne les condamne jamais, à tout le moins par l'Organisation des Nations Unies et ses organes. Je ne parle pas d'une condamnation générale du terrorisme. Lorsque j'entends les mots « Je condamne tous les actes de terrorisme », comme l'a récemment déclaré le Secrétaire général, je grimace. Ces actes barbares de violence palestinienne ne méritent-ils pas une description plus détaillée ? Les victimes israéliennes du terrorisme sont-elles si insignifiantes qu'on se contente de les généraliser ? Les organisations terroristes qui commettent les attentats n'ont-elles pas de nom ? Les responsables de ces actes doivent en répondre. Saba Gavriyot a perdu son bébé parce qu'elle a été renversée et poignardée par un terroriste palestinien du Hamas. Est-ce si difficile à dire ? Le Conseil doit montrer aux Palestiniens et au monde qu'il pense que le Hamas commet des crimes odieux et qu'il fait également du tort aux Palestiniens.

Aujourd'hui, je veux non seulement décrire la situation sur le terrain, mais aussi demander aux membres du Conseil ce qu'ils feraient face à un terrorisme implacable. Attendraient-ils patiemment la prochaine attaque ? Compteraient-ils sur la communauté internationale pour leur venir en aide ? Au cours des dernières années, Jénine, et en particulier son camp de réfugiés, j'y reviendrai plus tard, est devenue un terrain propice aux activités terroristes. C'est un endroit dirigé par des organisations telles que le Hamas et le Jihad islamique, qui sont désignées comme terroristes. C'est là que tant d'attentats terroristes meurtriers commis récemment, plus de 50, ont été planifiés et mis à exécution, et c'est une ville qui sert de refuge aux terroristes en fuite. Jénine est une tumeur cancéreuse de l'extrémisme violent et du terrorisme palestiniens. C'est pourquoi je demande à nouveau aux membres du Conseil ce qu'ils feraient. Pour Israël, comme pour tout autre pays, la réponse est claire. Des mesures doivent être prises pour prévenir la prochaine attaque terroriste.

Voici les faits concernant ce qu'il s'est réellement passé à Jénine, et toute autre version des événements est

un mensonge flagrant et une déformation de la réalité. Israël a lancé une opération chirurgicale de lutte contre le terrorisme, d'une durée de deux jours, visant uniquement les infrastructures terroristes basées à Jénine qui prennent pour cible des civils israéliens innocents. Au cours de l'opération tactique, 12 terroristes palestiniens ont été tués, deux centres de commandement d'opérations terroristes ont été découverts, deux puits menant à des tunnels terroristes ont été bouchés, et cinq laboratoires de fabrication d'explosifs et des centaines d'engins explosifs improvisés (EEI) et d'armes ont été mis au jour. Des caches d'armes ont été découvertes dans des mosquées. L'hôpital public de Jénine a été investi par des terroristes, qui l'ont utilisé pour tirer sur les forces israéliennes. Des explosifs ont été entreposés à quelques mètres seulement d'une école et d'un jardin d'enfants de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les terroristes ont posé des EEI tout au long des routes principales au centre du camp. Néanmoins, malgré l'utilisation cynique par les terroristes de civils palestiniens comme boucliers humains et d'infrastructures civiles critiques comme couverture, grâce aux efforts et à l'attention d'Israël, il n'y a pas eu une seule victime civile au cours de l'opération. Tout expert militaire attestera qu'il s'agit là d'une réalisation remarquable qui défie tous les pronostics. Israël fait tout son possible pour éviter les dommages collatéraux et les victimes civiles.

Je demande donc aux membres du Conseil d'imaginer le choc qui a été le mien lorsqu'au lieu de féliciter Israël pour avoir éliminé des terroristes avec une précision chirurgicale, le Secrétaire général, et je dis bien le Secrétaire général, a seulement condamné Israël, en faisant des affirmations complètement déconnectées de la réalité. Plutôt que de fustiger une organisation terroriste qui exploite des Palestiniens innocents et assassine des Israéliens, il a sévèrement critiqué Israël pour s'être défendu. Le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies, que nous avons également entendus ici aujourd'hui, répètent les mensonges palestiniens éhontés selon lesquels Israël bloquerait l'accès à l'aide humanitaire et aux soins essentiels. C'est exactement le contraire. Tout au long de l'opération, Israël a veillé à ce qu'un couloir humanitaire soit ouvert en permanence et à ce que les ambulances puissent soigner les blessés. Toute autre affirmation n'est qu'une pure invention. Le fait que le Secrétaire général a choisi de condamner Israël, une démocratie respectueuse de la loi, plutôt que les terroristes palestiniens sanguinaires qui cherchent à assassiner des Israéliens innocents, est une honte, et de tels commentaires ne font qu'enhardir

les terroristes. Les mots ont un poids immense et si l'on n'a pas pris le temps d'étudier et d'analyser les faits, il vaut mieux, de loin, s'abstenir de dire quelque chose qui pourrait être nuisible.

Des roquettes ont déjà été tirées sur Israël depuis Jénine, et si Israël n'avait pas agi maintenant contre la montée du terrorisme, nous aurions dû le faire plus tard et à une échelle bien plus grande. Cette opération préventive aurait dû bénéficier du plein appui de tous les membres du Conseil, mais étant donné que cela n'a pas été le cas, je voudrais savoir ce que le Conseil aurait voulu que nous fassions à la place. Nous entendons constamment des appels à la désescalade, et des déclarations sont faites sur la nécessité d'améliorer la situation sur le terrain. Nous partageons cet avis. Mais comment un acteur responsable peut-il prononcer de telles paroles tout en ignorant délibérément et complètement la partie qui est véritablement responsable des morts et des destructions ? Les frappes de précision sur des cibles terroristes n'ont été nécessaires que parce que l'Autorité palestinienne a négligé Jénine, la livrant aux groupes terroristes. À de multiples reprises, Israël a demandé à l'Autorité palestinienne de lutter contre l'infrastructure terroriste croissante à Jénine, mais à de multiples reprises, l'Autorité palestinienne a refusé. Comme nous l'avons entendu ici aujourd'hui, à la suite de l'opération israélienne de lutte contre le terrorisme, le Président Abbas s'est soudainement senti suffisamment en sécurité pour se rendre à Jénine pour la première fois en 10 ans, et les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne commencent enfin à montrer des signes qu'elles font respecter l'ordre public. Pourtant, dans cette salle, l'on refuse de voir la vérité, alors que l'on croit les mensonges des Palestiniens sans se poser de questions.

Mais aujourd'hui, je voudrais profiter du fait que nous nous concentrons sur le camp de réfugiés de Jénine pour partager avec le Conseil la preuve absolue que les Palestiniens ne souhaitent pas la paix, mais seulement la destruction de l'État juif. La preuve, c'est l'existence même du camp de réfugiés de Jénine et de tous les autres camps de réfugiés palestiniens. Comment se fait-il qu'après tant de décennies, il y ait encore des camps de réfugiés dans les villes palestiniennes ? Il est ahurissant qu'après près d'un siècle, il y ait encore des camps de réfugiés palestiniens en Syrie, au Liban et en Jordanie, dans lesquels les résidents, soit dit en passant, sont traités comme des citoyens de troisième classe. Dans la plupart des camps, on ne donne même pas la nationalité aux réfugiés palestiniens, et on les empêche d'occuper des emplois décents, tout cela dans le but de faire durer le problème et de perpétuer le conflit avec Israël. Il est impossible

de comprendre qu'aujourd'hui, au sein d'une entité qui prétend que son objectif est de créer un État palestinien fonctionnel, et d'instaurer la paix, bien sûr, la paix, il y ait encore des Palestiniens qui sont relégués dans des camps de réfugiés des décennies après y être arrivés.

Les membres du Conseil ont-ils déjà pris un moment pour se demander pourquoi les descendants des descendants des réfugiés palestiniens vivent toujours dans des camps de réfugiés ? Pourquoi n'ont-ils pas été intégrés dans la société palestinienne ? Pour quelle raison ? Nous parlons de camps situés dans des villes palestiniennes. Si l'objectif principal de l'Autorité palestinienne était réellement de créer un État indépendant, ces réfugiés des deuxième et troisième générations vivraient dans des villes palestiniennes ordinaires, et non dans des camps. Mais ce n'est pas l'objectif des Palestiniens. Leur objectif est d'anéantir l'État juif, et l'une des armes qu'ils utilisent à cette fin est le lavage de cerveau des Palestiniens, génération après génération, en leur faisant croire que les villes palestiniennes ne sont pas et ne seront pas leurs foyers. Après tout, ce sont toujours des réfugiés. Leurs foyers, ce sont des villes israéliennes telles que Haïfa, Tibériade, Safed et bien d'autres. L'objectif des dirigeants palestiniens n'est pas de vivre côte à côte avec l'État juif, mais plutôt de le détruire et de le remplacer, et ils prévoient de le faire un jour en inondant Israël de plus de 5 millions de prétendus réfugiés palestiniens. C'est pourquoi il existe encore des camps de réfugiés dans les zones administratives palestiniennes, de Naplouse, Jénine et Toulkarm à Bethléem, Ramallah et Jéricho. C'est la raison pour laquelle les descendants des réfugiés palestiniens sont toujours séparés de la société palestinienne.

Toutefois, ce complot visant à détruire l'État juif serait impossible sans l'aide d'un partenaire très important : l'ONU et son organisme destructeur, l'UNRWA. Qu'est-ce qui différencie les descendants des réfugiés palestiniens de tous les autres réfugiés ? Pourquoi doit-il y avoir un organisme des Nations Unies distinct pour les réfugiés palestiniens, alors que tous les autres réfugiés de Syrie, du Soudan, d'Ukraine ou d'Afghanistan dépendent du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ? Pourquoi, dès lors qu'il s'agit de Palestiniens, le statut de réfugié est-il héréditaire ? Pourquoi l'objectif premier de l'UNRWA n'est-il pas d'installer les réfugiés pour qu'ils cessent d'avoir ce statut ? Ce système dysfonctionnel n'a d'équivalent nulle part ailleurs dans le monde et constitue une part importante du problème.

En défendant un organisme qui préserve les camps de réfugiés et le statut de réfugié près d'un siècle après le

début du problème, l'ONU et la communauté internationale ne font que perpétuer le conflit. L'UNRWA continue de bercer les Palestiniens de l'illusion que le monde soutient leur droit au retour ; que tant que les premiers réfugiés, ainsi que leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ne seront pas retournés dans leur lieu d'origine, ils seront toujours exclus de la société et resteront à jamais considérés comme des réfugiés.

Soyons clairs : il n'y a pas de droit au retour. Les membres du Conseil le savent tous. Demander le retour de millions de descendants de réfugiés revient à demander à anéantir le droit du peuple juif à l'autodétermination, et cela n'arrivera jamais. Par conséquent, si l'objectif de ces séances est de lever les obstacles au règlement de ce conflit, en voici un des plus fondamentaux : la perpétuation du statut de réfugié palestinien, à la fois par l'Autorité palestinienne et, hélas, par ce fameux organisme qu'est l'UNRWA.

Mais ce n'est pas le seul obstacle dont la communauté internationale fait fi. Le 1^{er} août 2014, deux heures après le début d'un cessez-le-feu humanitaire négocié par l'ONU, des terroristes du Hamas ont assassiné le lieutenant Hadar Goldin et enlevé sa dépouille. Neuf ans plus tard presque jour pour jour, le Hamas refuse toujours de restituer le corps de Hadar, ainsi que la dépouille d'Oron Shaul, un autre soldat assassiné et enlevé. Il en va de même pour Avera Mangistu et Hisham Al-Sayed, deux civils israéliens souffrant de troubles mentaux qui sont actuellement retenus prisonniers par l'organisation terroriste à Gaza. Il s'agit là d'une violation flagrante du droit international humanitaire qui devrait être en tête des priorités du Conseil. Pourtant, presque aucune mesure n'a été prise pour faire pression sur le Hamas afin qu'il nous rende nos garçons.

Le Conseil pourrait jouer un rôle central dans le relèvement de la bande de Gaza. Le Hamas et les autres groupes terroristes de Gaza, déterminés à détruire Israël, sont un obstacle sur lequel le Conseil devrait se concentrer. Pourtant, au cours de ces séances, de nombreux membres du Conseil préfèrent s'attarder sur des questions tout à fait anecdotiques, tout en désignant à tort Israël comme le principal obstacle à l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens de Gaza.

Si les Palestiniens, avec leurs actes d'incitation à la violence et de terreur et leur politique de rejet, restent le seul obstacle à toute solution, ils ne sont pas la seule menace à laquelle Israël est confronté, ni le seul danger pour la stabilité régionale. L'Iran et ses supplétifs terroristes s'enhardissent chaque jour davantage. Le régime des

ayatollahs est responsable de la fourniture de fonds, de la fabrication d'armes et de la transmission de connaissances techniques et de directives aux groupes terroristes, tant le long des frontières d'Israël qu'à Gaza et en Judée-Samarie. En conséquence, les tensions se sont considérablement accrues, en particulier le long de la frontière israélienne avec le Liban, où elles atteignent un point de non-retour. Et lorsque la situation explosera...

La Présidente (*parle en anglais*) : Puis-je demander au représentant d'Israël de bien vouloir conclure sa déclaration rapidement ?

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : J'ai besoin de deux minutes supplémentaires pour conclure.

Et lorsque la situation explosera, ce qui sera malheureusement le cas si des mesures immédiates ne sont pas prises, les conséquences pour la région seront désastreuses.

Au cours de l'année écoulée, le Hezbollah, organisation désignée comme terroriste, a érigé, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006), des avant-postes militaires en béton et des miradors le long de la Ligne bleue. Récemment, des terroristes du Hezbollah ont pénétré dans le territoire israélien souverain et y installé des tentes gardées par des agents du Hezbollah. Le Hezbollah continue d'opérer librement dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisant des exercices militaires avec des tirs à balles réelles et attaquant les soldats de la paix des Nations Unies. Ces mesures provocatrices ne sont pas seulement un affront au Conseil et à ses résolutions, elles seront aussi l'étincelle qui embrasera l'ensemble de la région. Pourquoi le Conseil n'organise-t-il pas de séances d'urgence sur la détérioration de la situation avant qu'il ne soit trop tard ? Je n'ai vraiment pas de réponse à cette question.

Israël peut protéger ses frontières et ses citoyens de toutes les menaces, qu'elles soient le fait d'organisations terroristes ou de régimes sans scrupules qui appellent à son anéantissement, mais le moment est venu pour la communauté internationale de se ranger aux côtés d'Israël dans ce combat ou, à tout le moins, de s'abstenir de le condamner à tort. Nous nous défendons contre des forces extrémistes qui veulent exporter leurs idéologies violentes dans le monde entier. Si le Conseil de sécurité et l'Organisation dont il fait partie refusent de faire en sorte que les terroristes répondent de leurs crimes, la situation sur le terrain ne fera que continuer à se détériorer. Et tant que le Conseil ne s'attaquera pas aux véritables obstacles à la réconciliation, aucune solution ne sera possible.

Le seul moyen de désamorcer l'escalade est de demander des comptes aux responsables et de mettre fin aux obstructions des Palestiniens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Les États-Unis restent profondément préoccupés par le niveau de violence en Cisjordanie. Au cours des six premiers mois de cette année, le nombre de morts palestiniens a déjà dépassé celui de l'ensemble de l'année 2022. Le nombre d'Israéliens tués par le terrorisme cette année se rapproche rapidement de celui de l'ensemble de l'année 2022. L'escalade de la violence met en évidence la fragilité de la situation en Cisjordanie et la nécessité urgente pour les parties de prendre des mesures immédiates pour désenvenimer la situation et rétablir le calme.

Nous condamnons toute violence extrémiste – quelle que soit la nationalité de l'auteur – et présentons nos plus sincères condoléances aux personnes touchées par ces actes insensés. Nous nous félicitons de la déclaration commune des hauts responsables de la sécurité israélienne, ainsi que d'autres déclarations de responsables israéliens, condamnant la violence extrémiste à laquelle se livrent des colons israéliens contre des civils palestiniens. Nous attendons de l'Autorité palestinienne qu'elle dénonce aussi clairement les actes terroristes commis contre des Israéliens, et exhortons toutes les parties à prendre des mesures énergiques pour lutter contre toutes les formes de violence et d'incitation à la violence, et à veiller à appliquer le principe de responsabilité et à administrer la justice avec la même rigueur dans tous les cas de violence extrémiste.

À cet égard, les États-Unis sont préoccupés par la visite provocatrice d'un ministre israélien au Haram el-Charif/mont du Temple à Jérusalem le 27 juillet et par les déclarations provocatrices qui l'ont accompagnée. Ce lieu saint ne doit pas être utilisé à des fins politiques. Nous appelons toutes les parties à respecter son caractère sacré. En outre, je tiens à réaffirmer notre position de longue date en faveur du respect du statu quo historique sur les Lieux saints à Jérusalem.

Israël est aux prises avec de véritables défis en matière de sécurité, et les États-Unis soutiennent son droit légitime à défendre son peuple, y compris contre les menaces posées par le Hamas, le Jihad islamique

palestinien et d'autres terroristes et militants. Nous reconnaissons qu'Israël a pris des mesures pour éviter que des dommages soient causés aux civils au cours de l'opération qu'il a menée à Jénine au début du mois. Nous sommes néanmoins préoccupés par le grand nombre de blessés et les dégâts matériels considérables résultant de cette opération. Nous exhortons toutes les parties à respecter leurs obligations en matière de protection des civils et à permettre l'accès humanitaire, en particulier pour la fourniture de soins médicaux. En outre, les États-Unis condamnent la pratique des militants qui opèrent dans des lieux de culte et cherchent à se couvrir en s'installant près des installations et des écoles des Nations Unies.

Nous avons salué la décision prise le 9 juillet par le Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale d'envisager de nouvelles mesures pour renforcer l'Autorité palestinienne. Nous saluons également les mesures prises par l'Autorité palestinienne pour reprendre le contrôle de Jénine. Nous encourageons les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes à renforcer leur coopération afin d'améliorer les conditions de sécurité en Cisjordanie, notamment à Jénine et dans d'autres endroits qui sont des foyers de violence. Nous appelons par ailleurs toutes les parties à s'abstenir de tout acte ou propos qui pourrait attiser les tensions, notamment les activités de peuplement, les expulsions et les démolitions de maisons palestiniennes, le terrorisme et l'incitation à la violence, ainsi que les paiements versés aux familles de terroristes.

Alors que nous examinons les menaces internationales à la paix et à la sécurité, conformément à notre mandat, nous ne devons pas oublier le rôle destabilisateur que joue l'Iran en soutenant des groupes en Cisjordanie et à Gaza même. Nous souhaitons également prendre un moment pour exhorter le Hamas à restituer les dépouilles d'Oron Shaul et Hadar Goldin et à libérer les deux Israéliens qu'il retient à Gaza.

Pendant la visite du Président israélien, M. Herzog, aux États-Unis, nous avons souligné la nécessité que les parties œuvrent à la désescalade. Nous continuerons de collaborer avec Israël et l'Autorité palestinienne pour promouvoir des mesures destinées à atténuer les tensions et à rétablir l'esprit de bonne volonté. Un dialogue de bonne foi reste la meilleure chance de parvenir à la stabilité.

Les États-Unis restent convaincus que les Israéliens et les Palestiniens méritent de bénéficier du même niveau de sécurité, de prospérité et de liberté, et nous continuerons de nous employer à atteindre ces objectifs de manière tangible et à très court terme. Nous continuons

d'appuyer une solution prévoyant deux États, de promouvoir le dialogue entre Israéliens et Palestiniens et de rechercher des moyens de parvenir à une paix globale, juste et durable entre les Israéliens et les Palestiniens.

M. Hauri (Suisse) : Je souhaite remercier le Sous-Secrétaire général, Mohamed Khaled Khiari, pour son exposé détaillé. Ce décompte nous rappelle le prix, de plus en plus lourd, d'une volonté politique défaillante. Nous devons tous faire mieux.

J'aimerais m'exprimer sur trois points principaux.

Premièrement, face à l'actuelle spirale de violence, la désescalade et la protection des civils doivent être la priorité. Le nombre de victimes civiles du conflit ne cesse d'augmenter. En particulier, plus de 40 enfants ont trouvé la mort depuis le début de l'année. Ceci est inacceptable et doit cesser. La déclaration présidentielle adoptée en février dernier (S/PRST/2023/1) avait suscité l'espoir d'une reprise du dialogue. La Suisse appelle les parties à mettre en œuvre leurs engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh. La Suisse demande en outre aux dirigeants de toutes les parties de s'abstenir de toute provocation, telle que la visite ce matin du Ministre de la sécurité nationale d'Israël. Le statu quo historique sur le Haram el-Charif/mont du Temple, y compris le rôle de gardien des Lieux saints endossé par la Jordanie, doit être respecté. De plus, la Suisse considère Jérusalem-Est comme un territoire occupé. Le statut final de la ville, notamment en tant que capitale des deux États, devra être négocié entre les parties.

Deuxièmement, la Suisse s'inquiète de l'accélération de la colonisation en Territoire palestinien occupé, y compris par le biais du développement d'infrastructures. Nous rappelons que les colonies sont illégales au regard du droit international. Elles contreviennent par ailleurs à plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et constituent un obstacle majeur à une paix fondée sur une solution à deux États. Elles contribuent à nourrir la spirale de violence que nous observons tous les jours. Israël doit s'abstenir de prendre des mesures qui introduiraient des changements permanents, en particulier démographiques et administratifs, dans le territoire occupé. En ce sens, à Jérusalem-Est, l'expulsion de la famille Sub Laban illustre la menace pesant sur quelques 150 autres familles. Également, nous condamnons l'environnement coercitif ayant conduit ces dernières semaines au déplacement forcé des communautés de Baqaa et de Khirbet Widady. L'absence de protection de ces populations face à la hausse des attaques par des colons est en outre particulièrement inquiétante.

Enfin, nous déplorons l'affaiblissement de l'Autorité palestinienne et ses conséquences sur la sécurité et la fourniture de services de base. Nous encourageons une coordination sécuritaire entre l'Autorité palestinienne et Israël qui permette la protection des civils. La Suisse réitère également son appel à la tenue d'élections sur tout le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Cela contribuerait à restaurer la légitimité des institutions et l'unité politique essentielles à une solution à deux États. À cette fin, la Suisse encourage les parties à reprendre la voie du dialogue et de réels pourparlers de paix, traitant des causes profondes du conflit.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, Khaled Khiari, pour son exposé édifiant de ce matin. Je salue la participation à cette séance des représentants de la Palestine et d'Israël.

Le mardi 25 juillet, trois Palestiniens ont été tués par les Forces de défense israéliennes dans la ville de Naplouse, en Cisjordanie occupée. Pour l'armée israélienne, il s'agit de tirs de riposte contre des terroristes armés ayant ouvert le feu sur ses soldats à partir d'un véhicule. Ces événements s'inscrivent dans la flambée de violence observée ces derniers mois et marquée par l'opération militaire massive dans le camp de Jénine, le 3 juillet, à la suite de laquelle le Conseil s'est réuni en consultations.

Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation sécuritaire sur le terrain, et les civils des deux côtés continuent d'en faire les frais, les femmes et les enfants en particulier. Nous condamnons toutes les attaques contre les civils. De même, la détention d'enfants sous quelque prétexte que ce soit est inacceptable.

L'escalade de la violence n'est bénéfique pour aucune des parties. Bien au contraire, elle prive les peuples palestinien et israélien d'un espoir de paix et éloigne la perspective de la solution à deux États.

La poursuite de l'expansion des colonies, les démolitions et les expulsions, notamment en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, constituent une autre source de préoccupation. Il s'agit là d'une violation manifeste du droit international, d'autant plus qu'elle fait obstacle à l'édification d'une paix globale, juste et durable.

Face à la pratique néfaste de la détention des corps des personnes tuées, nous appelons à la restitution des dépouilles aux familles palestiniennes et israéliennes respectives, conformément au droit international humanitaire. En outre, dans l'optique d'une coexistence pacifique

des peuples israélien et palestinien, le Gabon appelle au respect du statut quo des Lieux saints de Jérusalem et réaffirme son attachement au rôle crucial du Royaume de Jordanie en tant que gardien officiel.

Nous notons que la situation reste fragile à Gaza, même si le dernier cessez-le-feu est relativement respecté. Malgré quelques assouplissements des restrictions d'accès à Gaza, le secteur privé, ainsi que les organismes des Nations Unies et leurs partenaires, continuent de faire face à des défis importants. Beaucoup reste à faire pour atténuer la situation humanitaire et améliorer l'économie. Nous sommes conscients que seules des solutions politiques durables redonneront espoir à la population de Gaza, qui souffre depuis longtemps déjà.

Nous prenons également note de l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la déclaration d'Alger signée le 13 octobre 2022 par les différentes factions palestiniennes, notamment la tenue d'élections dans un délai n'excédant pas un an. Aussi, nous encourageons les palestiniens à dialoguer et à conjuguer leurs efforts pour assurer la réunification de Gaza et de la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sous un seul gouvernement national démocratique.

Nous réitérons notre appel en faveur du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Programme alimentaire mondial, dont l'action stabilisatrice, en plus d'être une réponse humanitaire, n'est plus à démontrer.

Pour terminer, le Gabon renouvelle son appel à la retenue, à la cessation des hostilités et au dialogue. Nous exhortons les parties à respecter les résolutions du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016), et à mettre en œuvre les engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh. Nous demandons une plus grande implication des États qui exercent une influence sur les parties afin de parvenir à une solution politique durable au conflit israélo-palestinien, qui polarise les tensions dans l'ensemble de la région.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de l'exposé qu'il a présenté ce matin, et je souhaite la bienvenue aux délégations d'Israël et de la Palestine ainsi qu'aux autres délégations qui participent à ce débat public.

Le Conseil a une nouvelle fois entendu des informations préoccupantes et peu encourageantes. Nous avons été témoins ces dernières semaines de nouveaux actes de

violence qui n'ont fait qu'accroître les souffrances et les destructions, ainsi que la méfiance et la rancœur.

Nous renouvelons notre condamnation de tous les actes de violence ou de terreur commis contre des civils, et rappelons que les parties sont tenues de respecter à tout moment les règles du droit international et du droit international humanitaire.

Les opérations militaires et les actes de violence ou de terreur ont beau durer quelques instants ou quelques jours, leurs conséquences s'inscrivent dans la durée et sont parfois irréversibles, car il est toujours plus facile de détruire que de reconstruire, et rien ne peut ramener une vie.

La situation humanitaire à Jénine et les destructions matérielles causées par l'opération militaire conduite au début du mois sont particulièrement préoccupantes à l'heure actuelle. Nous saluons et appuyons les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour rétablir les services de base et remettre en état les infrastructures touchées. Nous prions également ceux qui en ont les moyens de contribuer financièrement à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin que ses activités indispensables puissent se poursuivre sans heurts.

Dans l'exposé qu'il a présenté le mois dernier au Conseil (voir S/PV.9361), le Coordonnateur spécial Tor Wennesland a déclaré à juste titre qu'en raison de l'absence d'horizon politique, Palestiniens et Israéliens, en particulier les jeunes, perdaient rapidement l'espoir de parvenir à un règlement de ce conflit. C'est pourquoi nous estimons qu'il est indispensable que les parties démontrent par des actes leur attachement à la solution des deux États, qui est menacée du fait de la dynamique qui prévaut sur le terrain.

Pour notre part, au Conseil, nous appuierons toute mesure ou initiative qui encourage les parties à reprendre les négociations directes et à redonner un horizon politique au règlement du conflit, sans quoi l'issue la plus probable sera l'aggravation de la violence. Nous devons persévérer dans notre recherche de voies menant à la paix.

Je conclus mon intervention en réaffirmant notre solidarité avec le peuple palestinien. Nous réaffirmons notre volonté de le voir sortir de la situation difficile dans laquelle il se trouve, ainsi que notre attachement au droit du peuple israélien de vivre en paix, et ce au moyen d'une solution politique, définitive et juste pour les parties, sur la base de l'existence de deux États, la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières reconnues de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé éclairant.

Le présent débat intervient à un moment charnière. Nous sommes à la moitié de l'année et nous assistons à une situation précaire marquée par une escalade, des niveaux élevés de violence et des discours dangereux, qui nous éloignent de la paix.

La détérioration des conditions de sécurité sur le terrain se traduit par un nombre tragique de victimes palestiniennes et israéliennes, y compris des enfants. Malte demeure préoccupée par le nombre élevé de violations graves commises contre des enfants, comme l'a noté le Secrétaire général. Nous appelons toutes les parties à continuer d'œuvrer pour mettre fin à ces violations et les prévenir, ainsi que pour garantir l'application du principe de responsabilité.

Ces derniers mois ont été marqués par des niveaux inquiétants de violences et de pertes en vies humaines en Cisjordanie, à la suite d'opérations menées par les forces de sécurité israéliennes qui ont fait plusieurs morts parmi les Palestiniens.

Nous devons aussi continuer d'accorder une attention immédiate aux civils de Gaza, en particulier aux enfants qui souffrent de ces conditions désastreuses. Il est décourageant de voir une génération d'enfants palestiniens si dépourvue d'espoir et d'aspirations, une génération qui n'a connu que le blocus. Les répercussions psychosociales de ces circonstances ne doivent pas être minimisées ou sous-estimées. Malte exhorte Israël à exercer la plus grande retenue pour ce qui est du recours aux tirs à balles réelles et aux explosifs dans les zones peuplées, à respecter le droit international humanitaire, à donner la priorité à la protection des civils et à assurer un accès humanitaire sans entrave à Gaza.

Malte continue de mesurer l'importance des efforts cruciaux déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour aider, protéger et défendre les réfugiés palestiniens. En l'absence de solution politique, l'UNRWA reste une force stabilisatrice essentielle dans la région, mais il souffre d'importants déficits de financement. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle renforce son soutien financier à l'Office afin de garantir la fourniture de ses services.

Nous sommes également alarmés par les menaces persistantes qui pèsent sur les civils israéliens et la sécurité d'Israël. Malte condamne toutes les formes de

discrimination, d'intolérance, de discours de haine, d'extrémisme violent et d'attaques terroristes, y compris les tirs aveugles de roquettes en direction du territoire israélien. De tels actes ne font que perpétuer le cercle vicieux de violence et d'insécurité.

Nous condamnons tout autant les violences perpétrées par les colons contre les Palestiniens en Cisjordanie, où une recrudescence inquiétante de ces actes a aussi été enregistrée récemment. À cet égard, nous nous félicitons de la condamnation de ces agissements par de hauts responsables israéliens.

Les récentes décisions prises par Israël d'approuver des plans pour la construction de milliers de nouveaux logements dans les colonies de peuplement illégales et d'accélérer les procédures d'expansion de ces colonies en Cisjordanie constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité en la matière.

Nous engageons une nouvelle fois Israël à cesser les activités d'implantation illégales, les démolitions et les expulsions dans les territoires palestiniens occupés. Ces actes unilatéraux constituent un obstacle majeur à la concrétisation de la solution des deux États.

Malte insiste par ailleurs sur le fait que les parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale ou incitation visant à modifier le statu quo des Lieux saints à Jérusalem, dans le respect du rôle de gardien de ces lieux dévolu à la Jordanie. Les visites unilatérales sur le mont du Temple/Haram el-Charif, comme celle qui a eu lieu ce matin, provoquent de nouvelles tensions et aggravent la situation. La coexistence pacifique entre les trois religions monothéistes est primordiale.

En ce qui concerne la situation politique, les faits récents montrent clairement que l'absence de toute forme de dialogue constructif empêche toute perspective de paix. Les récentes déclarations de l'Autorité palestinienne selon lesquelles elle cesserait tout contact avec Israël sont préoccupantes. Malte exhorte les deux parties à reprendre la coordination et à s'engager de nouveau à mettre en œuvre les engagements pris cette année à Aqaba et à Charm el-Cheikh.

Il est en outre essentiel de renforcer la situation financière de l'Autorité palestinienne en honorant les engagements pris par le Comité spécial de liaison afin qu'elle soit en mesure d'assurer la sécurité du peuple palestinien et de lui fournir des services vitaux. Nous demandons qu'une attention renouvelée soit accordée à la réconciliation entre Palestiniens et que l'Autorité palestinienne organise les

élections nationales qui ont été reportées. L'adoption de telles mesures, tout en permettant la création d'un espace civique palestinien démocratique et inclusif, renforcera la légitimité de l'Autorité palestinienne et nous permettra de progresser sur la voie de l'instauration d'une paix durable.

Pour terminer, Malte réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient, fondé sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international. Nous restons fermement convaincus qu'il s'agit de la seule voie viable vers la paix.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général Khiri de son exposé.

Comme nous l'entendons et le voyons depuis un certain temps maintenant, la situation dans les territoires palestiniens occupés se détériore rapidement, avec des affrontements de plus en plus fréquents et intenses. La Chine est par conséquent vivement préoccupée. Le Conseil de sécurité doit accorder une grande attention à cette question et à la situation actuelle, prendre des mesures efficaces et éviter que la situation ne devienne incontrôlable.

Premièrement, nous devons condamner fermement la violence. Au début du mois, Israël a lancé sa plus grande opération militaire depuis près de 20 ans, contre Jénine, faisant 12 morts et plus de 100 blessés parmi les Palestiniens. Plus de 3 000 réfugiés palestiniens ont dû fuir. Le Conseil a organisé des consultations d'urgence pour examiner cette question, durant lesquelles de nombreux membres ont exprimé de vives inquiétudes concernant cette situation. La Chine condamne toute violence commise contre des civils dans les territoires occupés et appelle toutes les parties concernées à faire preuve de calme et de retenue, et à éviter toute mesure unilatérale susceptible d'aggraver les tensions. La partie occupante doit remplir les obligations que lui impose le droit international, et éviter l'emploi excessif de la force par les militaires et la police, ainsi que toute violation de la sécurité des civils et de leurs biens dans les territoires occupés. La Palestine et Israël sont des voisins qui ne peuvent s'éloigner l'un de l'autre. Ils doivent rompre le cycle de la violence et chercher une sécurité commune.

Deuxièmement, il est essentiel de faire effectivement respecter les règles du droit international. Il est

incontestable que les activités de peuplement menées dans les territoires occupés violent le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil. Selon les données fournies par les organisations compétentes, Israël a déjà approuvé la construction de plus de 13 000 nouvelles unités de logement dans les colonies cette année, ce qui représente un record comparé aux 10 dernières années. Dans le même temps, dans des endroits tels que Jérusalem-Est, où ils vivent depuis des générations, les Palestiniens continuent d'être expulsés de leurs foyers. L'expansion constante des colonies modifie continuellement le statu quo dans les territoires occupés, réduit l'espace vital des Palestiniens et alimente le conflit entre Israël et la Palestine. Nous demandons à Israël de cesser toutes les activités de peuplement et de revenir sur la bonne voie, celle de la solution des deux États. Les Lieux saints sont importants pour l'expression religieuse des croyants. Nous appelons à préserver effectivement le statu quo historique des Lieux saints à Jérusalem, à respecter la tutelle de la Jordanie et à éviter tout acte de provocation ou d'incitation à la violence. Comme l'a dit le représentant de la Palestine, dans l'application du droit international, il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures.

Troisièmement, il faut aider à améliorer l'économie et les moyens de subsistance. L'occupation prolongée et les conflits qui durent depuis plus d'un demi-siècle ont gravement entravé le développement socioéconomique de la Palestine et ne cessent d'aggraver la situation du peuple palestinien. Les restrictions déraisonnables imposées à la circulation des personnes et des marchandises, ainsi qu'à l'utilisation des terres dans les territoires occupés doivent être levées immédiatement afin de créer les conditions nécessaires au développement des communautés palestiniennes en Cisjordanie, le long du Jourdain. De plus, nous demandons la levée rapide du blocus imposé à la bande de Gaza et l'élimination des obstacles à l'accès à l'aide humanitaire et aux matériaux de reconstruction.

La communauté internationale doit intensifier l'aide au développement et l'aide humanitaire destinées à la Palestine et soutenir le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en vue de répondre efficacement aux besoins économiques et de subsistance du peuple palestinien.

Quatrièmement, il faut mettre en œuvre la solution des deux États dans sa globalité. La question de Palestine, qui est à la fois une question politique et une question de morale et de justice internationales, constitue un défi pour le Conseil et la communauté internationale. Les

escalades récurrentes sur le terrain montrent clairement qu'une gestion morcelée de cette crise n'est pas viable et qu'il n'y a pas d'autre option qu'une solution globale et juste. Plus on tarde à agir, plus la situation deviendra grave et complexe, et plus il sera difficile de parvenir à la paix. L'ONU, y compris le Conseil de sécurité, et tous les acteurs de la communauté internationale doivent, avec un sens aigu de l'urgence et sur la base des résolutions pertinentes, redoubler d'efforts pour promouvoir la reprise des négociations de paix israélo-palestiniennes, prendre des mesures vigoureuses pour faire avancer la solution des deux États, et mieux se faire entendre pour défendre l'équité et la justice.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la question palestinienne et soutient fermement la juste cause que défend le peuple palestinien pour le rétablissement de ses droits nationaux légitimes. Le Président Xi Jinping a présenté à maintes reprises des propositions en vue d'un règlement équitable de la question palestinienne. En juin, le Président Xi Jinping a rencontré le Président palestinien Mahmoud Abbas lors de la visite de ce dernier en Chine et a insisté sur le fait que, pour régler cette question, il est indispensable de créer un État palestinien indépendant, pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Chine est prête à continuer de collaborer avec la communauté internationale pour promouvoir l'avènement rapide d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne et d'une paix et d'une stabilité pérennes au Moyen-Orient.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : L'exposé du Sous-Secrétaire général Khaled Khiari, que nous venons d'entendre est très préoccupant. Il est déplorable qu'en dépit d'une volonté manifeste, partout dans le monde, de parvenir à la paix en Palestine et en Israël, c'est tout l'inverse qu'on voit sur le terrain. Nous déplorons que certaines des pires formes d'affrontements violents de ces dernières années aient eu lieu pendant la période considérée. Depuis le début de l'année, le nombre d'enfants et de civils non armés parmi les morts et les blessés palestiniens est des plus élevés, de même que le nombre d'incursions militaires israéliennes à Gaza et dans les camps de réfugiés des territoires palestiniens occupés, notamment à Jénine. Ces incursions s'accompagnent d'une destruction massive des infrastructures civiles et des biens privés, dans le cadre d'opérations intensives menées au moyen d'armes sophistiquées et de balles réelles. Par ailleurs, Israël reste la cible de tirs de roquettes, et des citoyens

israéliens innocents ont été blessés alors qu'ils vquaient à leurs activités quotidiennes.

Le Ghana condamne le cycle interminable de violence de ces derniers mois et appelle les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue. Nous estimons que le recours de plus en plus fréquent aux mesures et propos incitant à la violence, et l'adoption de politiques radicales sur des questions qui ont des répercussions sur le bien-être des citoyens palestiniens et des citoyens israélo-arabes ne garantiront pas la sécurité d'Israël, tout comme les attaques de groupes terroristes et militants contre des citoyens israéliens innocents ne feront pas avancer la cause de la Palestine. Nous exhortons Israël, Puissance occupante, à respecter ses obligations internationales, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2334 (2016), notamment s'agissant de faire la distinction nécessaire et d'arrêter complètement les activités de peuplement israéliennes. De plus, nous déplorons vivement tous les actes de terreur et appelons à la reprise de la coopération en matière de sécurité afin de réduire ces attaques.

Le Ghana estime qu'en raison de la méfiance croissante entre Israël et la Palestine, il est impératif que le Conseil renforce ses mesures pour favoriser le dialogue direct entre les parties, d'une manière qui permette au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables tout en garantissant la sécurité de l'État d'Israël. À cet égard, nous demandons instamment à la communauté internationale de renouveler son appui à la solution des deux États pour parvenir à un règlement juste, durable et global de la question palestinienne, sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale commune. Nous demandons aussi aux parties d'emprunter la voie du dialogue et d'établir des voies de communication afin d'apaiser la situation sur le terrain.

Le Ghana est extrêmement préoccupé par la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza, où le blocus touche plus de 2 millions de personnes, dont des femmes et des enfants. La situation humanitaire a une incidence sur les perspectives de paix en Palestine. C'est pourquoi nous demandons instamment un soutien financier international accru à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin de répondre aux besoins humanitaires qui s'accumulent.

De plus, nous estimons qu'une Autorité palestinienne viable est un partenaire nécessaire du dialogue et de l'apaisement des tensions sur le terrain. Personne ne doit envisager les conséquences d'une Autorité palestinienne

non viable. Nous demandons instamment un assouplissement supplémentaire des restrictions et appelons Israël à remettre à l'Autorité toutes les recettes confisquées de la Palestine. Par ailleurs, nous encourageons l'Autorité à poursuivre ses efforts en matière de démocratie et de bonne gouvernance.

Enfin, le destin de la Palestine et d'Israël étant lié par l'histoire et par les décisions antérieures du Conseil, nous avons une responsabilité immuable d'aider Israël et la Palestine à trouver la paix qui leur permettra de vivre côte à côte, leurs intérêts étant protégés par leur respect du droit international.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Les violences et les affrontements ont fait de nombreuses victimes en divers endroits, notamment à Jérusalem et en Cisjordanie, surtout depuis le début de l'année. Le Japon exhorte une fois de plus toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de tout acte incendiaire afin d'éviter que la situation ne se dégrade davantage. Nous sommes profondément préoccupés par les visites répétées d'un ministre en exercice sur les Lieux saints de Jérusalem, la dernière ayant eu lieu plus tôt dans la journée. Le Japon réaffirme qu'il reconnaît le rôle particulier que joue la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints, et il attache une grande importance à la préservation du statu quo historique. Nous sommes convaincus que les problèmes auxquels sont confrontés les Israéliens et les Palestiniens ne pourront jamais être réglés par la violence, mais uniquement par un dialogue direct et sincère entre les parties, parallèlement à des efforts visant à instaurer une confiance mutuelle. Dans ce contexte, nous exhortons toutes les parties à renouer avec les engagements pris, au début de cette année, dans les communiqués conjoints d'Aqaba et de Charm el-Cheikh, et à les honorer.

Nous condamnons avec force tous les actes de violence visant des civils, y compris le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par l'opération militaire à grande échelle menée, au début du mois, par les forces israéliennes dans un camp de réfugiés densément peuplé de Jénine, laquelle a entraîné la mort d'un certain nombre de civils innocents et le déplacement de milliers de personnes. Les populations civiles doivent être protégées contre toutes les formes de violence. Les activités de colonisation d'Israël, y compris les démolitions et les expulsions, constituent une violation flagrante du droit international et vont à l'encontre des résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exigeons qu'Israël se conforme à la résolution 2334 (2016) et cesse immédiatement ses actions unilatérales, qui compromettent la perspective d'une solution prévoyant deux États.

Le Japon continuera de soutenir résolument l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Si des annonces de contributions supplémentaires ont été faites lors de la conférence organisée à cet effet par l'Assemblée générale le mois dernier, les montants n'étaient pas suffisants pour répondre aux besoins financiers de l'Office pour 2023. Qu'advient-il des réfugiés palestiniens si l'appui de l'UNRWA aux services de base cesse en septembre ? Pour sa part, le Japon a jusqu'à présent versé plus de 40 millions de dollars en 2023. Compte tenu des besoins considérables qui persistent sur le terrain, nous encourageons vivement les autres États Membres à apporter les contributions nécessaires pour veiller à ce que l'Office bénéficie d'un financement adéquat.

La solution des deux États, dans le cadre de laquelle Israéliens et Palestiniens vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité, reste la seule voie viable pour régler le conflit qui sévit depuis longtemps dans la région. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, pour apaiser les tensions. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, ne doit pas rester les bras croisés, et les deux parties doivent prendre des mesures concrètes en toute bonne foi. Le Japon ne ménagera aucun effort pour contribuer de manière constructive à cet objectif.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Khaled Khiari, de son exposé détaillé.

À la dernière séance mensuelle du Conseil consacrée à cette question (voir S/PV.9361), nous avons entendu plusieurs mises en garde concernant la détérioration des conditions de sécurité dans le Territoire palestinien occupé. À l'époque, les Émirats arabes unis avaient souligné la nécessité de prendre des mesures concrètes pour enrayer l'escalade. Moins d'une semaine après cette séance, le camp de réfugiés de Jénine a été le théâtre d'une des incursions les plus violentes en près de 20 ans, venant ainsi confirmer une nouvelle fois l'escalade des tensions à des niveaux sans précédent. Le retour au calme est devenu un objectif insaisissable, compte tenu des pratiques illégales qui se poursuivent dans le Territoire palestinien occupé et de la prédominance des discours de haine.

Les inquiétudes se multiplient face à la montée de la colère et du ressentiment, ainsi qu'au désespoir profondément ancré chez les Palestiniens, en particulier les jeunes, quant à la possibilité d'un règlement politique équitable. Dans ce contexte inquiétant, il est impératif que la communauté internationale cesse de se comporter en spectateur. La situation actuelle exige que nous évitions le pire en adoptant une approche globale en vue d'apaiser les tensions et de favoriser la relance du processus de paix au Moyen-Orient. Dans cette optique, nous devons envisager toutes les options possibles pour renforcer notre compréhension afin d'atteindre ces objectifs. Nous devons également adopter des approches créatives pour rétablir la confiance entre les parties. L'organisation de séances par le Conseil, en réaction à tel ou tel événement, n'est pas suffisante.

La situation actuelle exige aussi que nous ne lésions pas sur les efforts diplomatiques, au niveau régional ou international, pour bien faire comprendre que les mesures unilatérales sont inacceptables et que les niveaux de violence observés récemment mettent en péril la sécurité et l'avenir des deux peuples. Le retour à un dialogue constructif et de bonne foi reste une nécessité urgente et une exigence internationale. Dans ce contexte, il sera essentiel de raviver la dynamique générée par les réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh qui se sont tenues il y a plusieurs mois. Les efforts doivent se concentrer sur le respect des engagements pris, qui comprennent des mesures concrètes destinées à remédier à la situation actuelle. Nous devons rejeter avec force toute tentative visant à saper le mandat international convenu en vue de régler le conflit, lequel appelle à œuvrer en faveur de la solution des deux États. Cette solution, à laquelle le Conseil a réaffirmé son attachement dans la déclaration de la Présidente adoptée en février (S/PRST/2023/1), doit continuer de servir de fondement à tous les efforts politiques. Nous ne pouvons en aucun cas permettre qu'elle soit marginalisée.

Nous soulignons une fois de plus l'importance de mettre fin à toutes les activités de colonisation, qui menacent la perspective d'une solution prévoyant deux États, surtout si l'approbation et la construction de nouvelles unités de peuplement se poursuivent au rythme que nous connaissons, tout particulièrement depuis ces dernières années. Ces activités violent le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il sera également impératif de maintenir le statu quo historique et juridique de la ville de Jérusalem, qui reste l'une des questions relatives au statut final. Cela implique de mettre fin aux démolitions, à la confiscation des biens et au

déplacement injuste des habitants de Jérusalem-Est. Tout en affirmant la nécessité de respecter la tutelle hachémite sur les Lieux saints de la ville, nous condamnons les prises d'assaut répétées de la mosquée Al-Aqsa par des extrémistes et des membres du Gouvernement israélien, dont la dernière a eu lieu aujourd'hui, entraînant des heurts et une aggravation des tensions. Nous renouvelons nos appels à mettre fin aux incursions continues et répétées dont est victime le peuple palestinien frère, que celles-ci soient menées par les autorités israéliennes ou par les colons. Nous condamnons la prise d'assaut du camp Nour Chams en début de semaine, ainsi que la récente incursion dans le camp de Jénine, qui a fait des victimes et des dégâts.

Afin de contribuer à améliorer les conditions de vie difficiles du peuple palestinien, en particulier des réfugiés, les Émirats arabes unis se sont engagés ce mois-ci à verser 15 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour aider les familles touchées dans la ville de Jénine et le camp qui s'y trouve. Cette somme vient s'ajouter aux 20 millions de dollars que les Émirats arabes unis ont promis de fournir à l'Office en juin. La communauté internationale doit continuer d'apporter son soutien à l'UNRWA, compte tenu du rôle essentiel qu'il joue à l'appui des réfugiés et de la stabilité dans la région.

Pour terminer, nous soulignons que la période à venir sera déterminante pour intensifier les efforts en vue d'empêcher les tensions d'atteindre un point de non-retour. Nous devons préserver les avancées précédemment obtenues dans le processus politique qui dure depuis des décennies, ainsi que le droit du peuple palestinien de créer un État palestinien indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khaled Khiari, de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

L'absence de règlement de la question de Palestine a été et demeure une source majeure de tensions au Moyen-Orient. Les flambées de violence qui éclatent régulièrement, non seulement en Cisjordanie, dans toute la bande de Gaza et dans les villes arabes israéliennes, mais aussi tout le long du périmètre nord du côté du Liban et de la Syrie, entraînent une plus grande instabilité dans l'ensemble de la région, compromettant les perspectives

de relance du processus de paix au Moyen-Orient, sur la base juridique internationale universellement reconnue, avec le rôle central joué par la solution des deux États, que nous avons toujours appuyée.

L'exemple le plus récent de la détérioration de la situation dans la zone de conflit palestinien-israélien a été l'opération militaire menée par les Forces de défense israéliennes à Jénine au début du mois, la première opération de ce type en 20 ans faisant intervenir des véhicules blindés et l'aviation israélienne, y compris des hélicoptères militaires. Il en est résulté que quelque 500 familles palestiniennes, soit 3 000 personnes, ont été une fois de plus contraintes de fuir leurs foyers, une centaine de personnes ont été blessées, une dizaine a été tuée et 300 autres Palestiniens ont été arrêtés. Dans le même ordre d'idées, le nombre de victimes israéliennes est également en hausse.

Par ailleurs, sous le couvert de l'armée israélienne, les colons se comportent de manière de plus en plus agressive dans toute la Cisjordanie. Dans ce contexte, les dirigeants israéliens poursuivent leur politique d'approbation massive de projets de colonisation dans les territoires palestiniens occupés. En outre, l'armée de l'air israélienne continue de lancer arbitrairement des frappes sur la Syrie et d'occuper les hauteurs du Golan. Il est très inquiétant de constater l'augmentation du nombre d'incidents le long de la Ligne bleue dans le sud du Liban.

Malgré ces tendances inquiétantes au Moyen-Orient, nous avons récemment appris des nouvelles encourageantes, notamment l'amélioration des relations entre l'Arabie saoudite et l'Iran et la réintégration de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes. Ces tendances positives ont été rendues possibles grâce à la voie suivie par les pays de la région pour régler pacifiquement les conflits et les différends, conformément à leurs intérêts nationaux et sur la base du dialogue et du principe de bon voisinage. Dans le même temps, nous devons reconnaître que la question du processus de paix au Moyen-Orient reste en dehors du champ d'application de ces processus positifs. Hélas, nous constatons que la diplomatie collective dans cette région est effectivement au point mort, ce qui est en grande partie dû à la décision irresponsable et à courte vue des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne de geler les activités du Quatuor pour le Moyen-Orient, composé de médiateurs internationaux de la Russie, des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne et de l'ONU. Parallèlement, Washington poursuit ses tentatives de monopoliser le processus de paix et de ralentir la détérioration de la situation sur le terrain en substituant une paix économique à une véritable paix politique. Comme le

montre l'histoire récente de la région, une telle approche est absolument vaine et pourrait produire l'effet inverse.

Compte tenu du caractère inédit de l'escalade, nous pensons que la visite du Secrétaire général António Guterres prévue dans la zone de conflit palestinien-israélien tombe à point nommé. Dans le même temps, nous tenons à rappeler que depuis de nombreuses années, la Russie appuie l'idée d'envoyer une mission du Conseil de sécurité dans les territoires palestiniens et en Israël, ce qui, selon nous, serait une visite particulièrement nécessaire au vu de la situation actuelle.

À la suite de la présidence russe du Conseil de sécurité, en avril dernier, la Russie a pris l'initiative d'organiser des réunions consultatives entre la Russie, la Ligue des États arabes et un groupe de pays de la région qui participent activement aux travaux relatifs au dossier du processus de paix au Moyen-Orient. Dans le cadre de ces efforts, le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, a tenu, le 18 juillet dernier, des consultations avec tous les pays intéressés dans la région. Nous espérons que la concrétisation de nos idées, qui ne visent pas à établir de nouveaux formats ou de nouvelles structures, permettra de relancer le processus international de mise en œuvre des décisions et initiatives internationales adoptées précédemment dans la région, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, l'Initiative de paix arabe, les principes de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, et la solution des deux États, avec la Palestine et Israël coexistant dans la paix et la sécurité, à l'intérieur des frontières de 1967.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khiari, de son exposé. Je salue également la participation à la présente séance des représentants d'Israël, de l'État de Palestine et des nombreux pays intéressés par cette question cruciale.

Hélas, comme beaucoup d'autres pays, le Brésil est de plus en plus préoccupé par la situation en Israël et en Palestine, compte tenu notamment des événements survenus au cours des derniers mois. L'escalade de la violence se poursuit sans relâche, et le risque important de spirale négative persiste, avec des conséquences qui pourraient être très graves. Le camp de Jénine a été la cible de la plus grande opération militaire israélienne menée en Cisjordanie occupée au cours des 20 dernières années. Nous condamnons ces attaques qui, outre le fait qu'elles ont coûté la vie à de nombreuses personnes, ont contraint au moins 3 000 réfugiés palestiniens à fuir leurs foyers. Nous

déplorons également le fait que des infrastructures civiles critiques, notamment des infrastructures hydriques, des réseaux d'assainissement et des routes, ont été gravement endommagées. Il est particulièrement inquiétant de constater que les installations appartenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, y compris le seul centre de santé disponible dans le camp, ont également été gravement touchées. Les travaux de reconstruction du camp de Jénine soumettront l'Office à une pression financière importante. Selon son dernier appel, 23 millions de dollars seront nécessaires pour remédier aux conséquences de l'opération militaire.

Nous demeurons préoccupés par le fait qu'Israël continue de ne pas respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. Il est impératif que les civils soient protégés en permanence pendant les conflits armés et les opérations militaires de quelque type que ce soit. Les infrastructures civiles doivent également être protégées. Nous appelons Israël à respecter strictement les principes fondamentaux de proportionnalité, de précaution, de nécessité et d'humanité dans toutes ses opérations militaires. Le Brésil condamne une nouvelle fois tout acte de violence contre les civils dans la région, qu'il s'agisse de Palestiniens ou d'Israéliens. Nous condamnons clairement et avec force, une fois de plus, le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le terrorisme ne saurait être justifié, toléré ou accepté en aucune circonstance et sous aucun motif.

Ma délégation n'a de cesse de répéter que la poursuite de l'occupation de la Cisjordanie est illégale au regard du droit international, ce que le Conseil de sécurité lui-même a déclaré clairement et à maintes reprises. En outre, elle compromet gravement les perspectives de paix en rendant la possibilité de création d'un État palestinien toujours plus irréalisable. La récente décision du Gouvernement israélien d'étendre les colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, est une source de profonde préoccupation pour le Brésil et de nombreux autres pays. À cet égard, nous devons être dire clairement une fois de plus que ces activités constituent une violation flagrante du droit international, y compris de la résolution 2334 (2016), et doivent cesser immédiatement.

Par ailleurs, la violence des colons alimente encore la haine et contribue à la fragilité de la situation actuelle. Les événements de Cisjordanie risquent constamment de se propager à Gaza, où les conditions humanitaires

continuent de se détériorer en raison du blocus, qui viole les droits de l'homme et le droit international humanitaire et entrave les efforts de développement. De toute évidence, le statu quo n'est pas tenable et nécessite une attention urgente et soutenue. La simple gestion du conflit n'est pas une solution de rechange viable. Comme nous l'avons si souvent dit par le passé, une solution juste et globale ne peut être trouvée que par le dialogue, le respect mutuel et la reconnaissance des droits et aspirations légitimes des Israéliens comme des Palestiniens. Il est indispensable de s'attaquer aux problèmes en suspens et d'œuvrer à l'instauration d'une paix durable dans la région. Nous ne devons pas nous contenter de rappeler à toutes les parties leurs obligations et d'exprimer notre inquiétude quant à leur non-respect. Le Conseil a la responsabilité politique de réagir face à la récente dégradation de la situation. Faute de quoi, son autorité s'en trouvera affaiblie et la probabilité que la violence s'intensifie augmentera.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khaled Khari des informations actualisées qu'il a fournies et de ses observations sur la situation dans la région. À l'écoute de son exposé, il ressort clairement que la situation en Palestine reste instable et dangereuse, alors que nous assistons toujours à une flambée de violence sur fond d'impasse inacceptable entre les parties. Nous sommes très préoccupés par l'effusion de sang engendrée par l'implacable cercle vicieux de la violence qui s'est installé dans la région. Cette situation intenable fait grimper le nombre de morts et provoque les pires affrontements entre Israël et les Palestiniens en Cisjordanie depuis près de 20 ans.

Dans ce contexte, le Mozambique déplore l'augmentation de la violence, qui a coûté la vie à plus de 150 Palestiniens tués par les Israéliens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est au cours de cette seule année. Nous exhortons les forces de sécurité israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue, à employer la force de manière proportionnée et à respecter la vie des Palestiniens. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'aggraver encore la situation. La récente flambée de violence devrait servir de signal d'alarme et obliger tous les membres du Conseil à redoubler d'efforts pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient.

Le Mozambique réaffirme sa position de longue date et fondée sur les principes en faveur de la solution des deux États, conformément aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité et aux résolutions de l'Assemblée générale. Cela doit rester la ligne directrice des travaux

du Conseil. La réalisation de la solution des deux États est la principale question qui doit être abordée de manière sérieuse et constructive dans l'intérêt de la paix et de la stabilité pour les peuples palestinien et israélien. Pour atteindre ce noble objectif, le dialogue en faveur de la paix et de la coexistence pacifique entre Israël et la Palestine doit reposer sur ce principe fondamental, un principe largement accepté par les membres du Conseil.

Nous sommes profondément préoccupés par la crise financière à laquelle est confronté l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous exhortons les acteurs régionaux et la communauté internationale dans son ensemble à agir de toute urgence pour apporter leur soutien financier à l'Office. La situation humanitaire est particulièrement critique et intenable depuis que le centre de santé de l'UNRWA dans le camp de Jénine a été gravement endommagé. Il est nécessaire de soutenir l'UNRWA dans la restauration de cette infrastructure et des services de base tels que l'éducation et les soins de santé primaires, ainsi que d'autres installations, afin que l'Office puisse poursuivre ses efforts pour reconstruire les vies et les moyens de subsistance des familles palestiniennes touchées.

Avant de terminer, nous tenons à souligner le devoir fondamental qui incombe au Conseil de garantir le respect de ses décisions pertinentes et des résolutions de l'Assemblée générale, du mandat de la Conférence de Madrid et de l'Initiative de paix arabe.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Khiari pour sa présentation.

La situation sur le terrain n'a pas connu d'amélioration et la confiance entre les parties est au plus bas. La France est profondément préoccupée par l'aggravation des tensions. Elle condamne toutes les attaques visant les civils, israéliens comme palestiniens. Face au lourd bilan des opérations militaires à Jénine, la France rappelle que les impératifs de sécurité d'Israël ne sauraient dispenser du respect de ses obligations internationales au titre du droit humanitaire, dont l'impératif de protection des civils dans les territoires occupés et d'usage proportionné de la force. La France condamne par ailleurs avec la plus grande fermeté les actes terroristes ayant frappé Israël et elle réitère son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël. La France condamne également la poursuite de la colonisation israélienne des territoires palestiniens. Celle-ci est contraire au droit international, elle alimente les tensions sur le terrain et elle constitue un obstacle majeur à la paix. La France ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale

de territoires, ni la légalisation de colonies sauvages. Elle appelle le Gouvernement israélien à renoncer à la construction de nouveaux logements dans les colonies. Les violences menées par les colons sont inacceptables, et elles ne doivent pas rester impunies.

Le Conseil a la responsabilité de défendre la solution des deux États et de faire respecter les résolutions qu'il a adoptées. Il doit donc se mobiliser pour restaurer un horizon politique, seul à même de recréer la confiance et de permettre la mise en œuvre de la solution des deux États. C'est le message que la Ministre des affaires étrangères, Catherine Colonna, a transmis la semaine dernière à ses homologues israélien et palestinien. Elle les a encouragés à restaurer un tel horizon politique crédible sur la base de la seule solution viable, celle des deux États, vivant en paix et en sécurité côte à côte. Elle a souligné la disponibilité de la France à y contribuer, l'importance du respect des engagements pris à Charm el-Cheikh et la nécessité de mettre fin aux actes unilatéraux, car ceux-ci sapent toute possibilité de rétablir la confiance. L'Organisation des Nations Unies ont un rôle important à jouer pour soutenir ces efforts. Les Israéliens comme les Palestiniens méritent de vivre en paix et en sécurité.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Sous-Secrétaire général Khiari des informations qu'il a fournies.

L'évolution récente de la situation en Cisjordanie reste troublante et préoccupante. Les mots nous manquent presque pour déplorer le cycle omniprésent de la violence et ses conséquences, mais nous ne perdrons jamais la volonté et le désir d'appeler au rétablissement de l'horizon politique dès que possible. Le fait est que la situation n'est pas viable et qu'elle ne peut que conduire à davantage de violence et de désespoir si l'on ne prend pas rapidement les mesures qui s'imposent.

Nous l'avons dit à maintes reprises et nous le répétons aujourd'hui. Seule une perspective de paix claire pour les deux parties, Israéliens et Palestiniens, permettra de réduire la violence et de mettre un terme à l'effusion de sang et aux souffrances sans fin. Pour cela, les parties doivent d'abord œuvrer sérieusement et résolument en faveur de la désescalade, comme elles l'ont fait à Aqaba et à Charm el-Cheikh, où elles se sont engagées à s'abstenir de toute mesure unilatérale. Mais les engagements n'ont vraiment de sens que s'ils sont tenus et suivis d'effet. Il ne suffit pas de les formuler, même par écrit.

Nous condamnons absolument tous les actes de violence aveugle contre des civils et reconnaissons le

droit d'Israël à la légitime défense. Nous répétons que les opérations de sécurité doivent se conformer fermement au principe de proportionnalité et respecter pleinement le droit international humanitaire.

Nous appelons la jeunesse palestinienne à ne pas succomber à la violence et à l'extrémisme. Les jeunes doivent se porter à l'avant-garde du changement sur le terrain, pour eux-mêmes et pour les Palestiniens des générations futures. Il incombe à chacun de réprouver le terrorisme et l'extrémisme violent.

Nous condamnons fermement la violence des colons contre les civils palestiniens et demandons des enquêtes exhaustives pour que ceux qui s'y livrent en répondent. À cet égard, je tiens à exprimer une fois de plus notre préoccupation au sujet des répercussions de la hausse de la violence sur les femmes et les enfants.

Nous exprimons également à nouveau notre inquiétude face aux projets d'implantation de nouvelles colonies. Ils vont à l'encontre du droit international et font obstacle aux efforts de paix. Nous appelons à l'application de la résolution 2334 (2016) et au strict respect du droit international. Toutes les mesures unilatérales qui font barrage à la paix et compromettent la viabilité de la solution des deux États doivent être retirées.

Pour terminer, je tiens à rappeler que la fin du conflit au Moyen-Orient demande des efforts sincères et soutenus en faveur de la paix, du développement et de la prospérité pour tous. Elle suppose le respect des droits, des libertés et de la dignité, ce qui, selon nous, peut être obtenu par la solution des deux États, dans le cadre de laquelle un Israël en sécurité et une Palestine viable et démocratique vivraient côte à côte en jouissant de droits pleins et égaux. Il s'agit de la meilleure chance de stabilité, de paix, de sécurité et de prospérité pour les plus de 400 millions d'habitants de la région au sens large, et ce serait une contribution précieuse à la paix et à la stabilité dans le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Avant toute chose, je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé de ce jour.

J'aborderai brièvement trois points.

Premièrement, nous sommes alarmés par la montée de la violence dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, qui a trouvé son point culminant ce mois-ci dans l'opération menée par Israël à Jénine. Depuis le mois de

janvier, 153 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie, soit plus du nombre total comptabilisé pour l'année 2022. Nous appuyons le rôle dévolu à l'Autorité palestinienne par les Accords d'Oslo pour veiller en toute indépendance à la sécurité de la zone A de la Cisjordanie. Nous exhortons Israël à faciliter la tâche de l'Autorité palestinienne à cet égard et à collaborer avec elle pour assurer la sûreté et la protection des civils dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés. Nous réitérons notre condamnation de toutes les attaques aveugles contre des civils, notamment les récents attentats terroristes perpétrés à Tel-Aviv et à Kedumim.

Deuxièmement, nous sommes effarés par l'ampleur sans précédent des constructions de colonies dans la zone C de la Cisjordanie, et nous exhortons Israël à faire marche arrière. Les colonies sont illégales au regard du droit international, attisent les tensions et sapent la perspective de la solution des deux États. Nous exhortons également Israël à assumer sa responsabilité de protéger les populations palestiniennes de la zone C, en particulier contre la violence des colons qui va croissant et a entraîné il y a peu des exactions affligeantes à Termoussaaya et le déplacement de la communauté bédouine palestinienne de Baqaa. Nous sommes préoccupés par l'expulsion forcée de la famille Ghaith-Sub Laban de son logement dans la vieille ville de Jérusalem. Nous invitons instamment Israël à renoncer à l'expansion des colonies, aux démolitions et aux expulsions.

Troisièmement, le Royaume-Uni s'inquiète de la visite provocatrice et des propos incendiaires de ministres israéliens aujourd'hui au Haram el-Charif/mont du Temple. Nous réaffirmons notre adhésion au statu quo historique et au rôle de la Jordanie comme gardienne. Le Royaume-Uni appelle tous les acteurs à respecter le caractère sacré des Lieux saints et à éviter tout comportement propre à desservir la cause de la paix.

Enfin, le Royaume-Uni insiste sur son soutien déterminé à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui a un effet stabilisateur sur la région. Nous appelons les membres du Conseil à faire en sorte que le grave déficit de financement soit comblé afin que les services vitaux puissent continuer d'être dispensés aux réfugiés palestiniens.

Tous les Palestiniens et tous les Israéliens méritent de vivre dans la paix et la sécurité. Cela ne peut advenir qu'à la faveur de la solution des deux États.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter leur déclaration à trois minutes au plus afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de Cuba.

M. Peñalver Portal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous rallions à la déclaration qui sera faite par la représentante de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle qui sera prononcée par le Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Depuis trois mois, nous sommes témoins d'une escalade de l'agression contre le peuple palestinien, qui continue de subir les pratiques d'apartheid d'Israël sur son propre territoire.

Nous condamnons dans les termes les plus forts l'opération militaire d'Israël dans le camp de réfugiés de Jénine, qui a fait huit morts et plus de 50 blessés parmi les civils, constituant une menace sérieuse pour la stabilité et la paix au Moyen-Orient.

Nous rejetons la décision d'Israël d'accélérer la mise en œuvre de ses projets de construction de colonies dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Dans le même temps, la destruction par Israël de logements et de biens et le déplacement forcé de familles palestiniennes sur ces territoires se poursuivent. Nous dénonçons une fois encore vigoureusement l'agression militaire et l'occupation israéliennes du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, de même que la politique d'annexion illégale d'Israël et toutes ses pratiques de colonisation. Nous condamnons la poursuite du blocus de la bande de Gaza et les plans latents d'annexion de territoires palestiniens dans la vallée du Jourdain et d'autres parties de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Il est temps de mettre un terme à l'impunité d'Israël, dont les États-Unis sont depuis longtemps les complices, en entravant régulièrement l'action du Conseil de sécurité et en maintenant des décisions unilatérales en violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, compromettant la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de son mandat consistant à trouver une solution globale, juste et durable au conflit israélo-palestinien, qui aboutisse à la création d'un État palestinien indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui garantisse le droit des réfugiés au retour.

Nous continuerons de soutenir avec force l'accès de l'État de Palestine comme Membre à part entière de l'ONU. Nous souscrivons à l'appel de son président à la tenue d'une conférence internationale pour la paix.

Nous demandons une nouvelle fois qu'Israël se retire totalement et sans condition du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés. Nous exigeons la cessation de l'ingérence étrangère en Syrie et le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, tout en appuyant la recherche d'une solution pacifique et négociée à la situation imposée à cette nation arabe sœur.

Nous accueillons avec satisfaction la décision de la Ligue des États arabes d'accepter le retour de la Syrie en son sein, étape importante sur la voie de la pleine réintégration de la Syrie, qui s'ajoute à d'autres faits nouveaux importants qui tendent à favoriser un rapprochement entre les États du Moyen-Orient et devraient contribuer à la stabilité régionale.

Nous réaffirmons notre soutien au Plan d'action global commun avec l'Iran et notre attachement au droit inaliénable des États à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous condamnons une fois de plus le retrait des États-Unis de l'accord.

Nous exigeons qu'il soit mis fin sans délai ni condition aux mesures coercitives unilatérales arbitraires et illégales qui sont imposées par les États-Unis à des nations souveraines du Moyen-Orient.

Il faut en finir avec le double jeu, deux mesures, la sélectivité et la manipulation politique, qui, au détriment du mandat du Conseil de sécurité, nuisent à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mrad (Liban) (*parle en arabe*) : Nous nous réunissons tous les trimestres dans la salle du Conseil de sécurité pour faire le point sur la situation au Moyen-Orient et évaluer les faits et les événements qui se sont produits dans la région, tout en souhaitant que des avancées soient réalisées et que des motifs d'espoir apparaissent. Malheureusement, cette région semble vouée à la

misère et à l'impasse, en dépit des compétences humaines, des ressources naturelles, du potentiel vital et de la diversité sociale et culturelle dont elle bénéficie.

Les agressions flagrantes dont nous avons été témoins récemment sur la question palestinienne nous rappellent ce qui s'est passé auparavant. Les événements qui se sont déroulés récemment dans le camp de Jénine, en particulier contre des enfants et des groupes vulnérables, sous le regard silencieux du monde entier, sont déplorables et s'ajoutent à l'expansion effrénée et sans précédent des colonies de peuplement en Cisjordanie, en violation flagrante du droit international. Cette situation compromet toute perspective de paix, y compris la solution des deux États. Pendant ce temps, le monde est resté totalement silencieux. Le Liban, pour sa part, n'est pas épargné par ces scènes désolantes, telles que les incursions quotidiennes dans le sud du pays et les violations systématiques de son espace aérien.

Il est paradoxal de constater que l'agression et les provocations israéliennes s'intensifient ces jours-ci, alors que nous entamons le compte à rebours en vue du renouvellement par le Conseil de sécurité du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans le sud du Liban. Les actions d'Israël sont des tentatives évidentes d'amener le Liban à prendre des mesures qui conduiront à l'escalade et feront de lui la partie à blâmer. N'est-il pas tout à fait remarquable que ces deux derniers mois, Israël ait multiplié les plaintes auprès du Conseil de sécurité et du Secrétariat, simplement parce que nous sommes à la veille du renouvellement du mandat de la FINUL ?

Israël veut faire croire au monde que c'est le Liban qui possède des arsenaux militaires, des têtes nucléaires et des missiles intercontinentaux. Cependant, le Liban, qui préside actuellement la troisième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, a achevé hier des réunions intensives sur un document de travail qui ouvrira la voie à l'adoption d'un instrument international établissant une telle zone. Le Liban tient à souligner qu'il a été le premier à appeler au désarmement. La partie qui détient un arsenal nucléaire n'est pas en mesure de se comporter en victime sous prétexte que sa sécurité et sa sûreté sont menacées. Israël est la seule partie qui possède un programme nucléaire complet et qui ne participe pas à la Conférence, bien qu'un siège lui soit réservé à la table et que le secrétariat de la Conférence, en signe de bonne foi, l'invite à y prendre

part et à exprimer ses préoccupations. Or, jusqu'à présent, cela ne s'est jamais produit.

Le Liban réaffirme son plein attachement à la résolution 1701 (2006) et son droit de libérer ses territoires occupés en recourant à des moyens légitimes et dans le respect des instruments internationaux, notamment les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et les collines de Mari, qui sont en partie reliées au village de Ghajar. Le Liban déclare de nouveau aujourd'hui au Conseil qu'il est prêt à achever la démarcation de ses frontières terrestres méridionales et, dans le cadre de réunions tripartites avec l'ONU, à régler les questions litigieuses qui subsistent.

Alors que nous préparons actuellement le renouvellement du mandat de la FINUL, nous tenons à remercier la France, pays rédacteur, et tous les membres du Conseil de sécurité qui ont participé à l'élaboration du projet de résolution sur le renouvellement du mandat. La Mission permanente du Liban à New York est prête, avec les autorités libanaises compétentes, à coopérer avec toutes les parties pour atteindre les objectifs communs suivants : premièrement, maintenir la stabilité et la sécurité dans la région du sud, le long de la Ligne bleue ; deuxièmement, préserver la sécurité et la sûreté des soldats de la paix et demander des comptes à ceux qui les agressent, tout en maintenant l'harmonie entre les soldats de la paix et les habitants de la région ; et troisièmement, protéger la liberté de circulation de la mission et sa capacité d'exécuter son mandat en coordination avec l'Armée libanaise et conformément à l'accord sur le statut des forces et à la résolution 1701 (2006), sans aucune modification.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que le Liban salue le rôle important que joue la FINUL dans le sud du pays dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région. Nous sommes également reconnaissants au commandement de la force de la mission et aux pays qui fournissent des contingents pour leur engagement à maintenir la paix au Liban depuis des décennies. Nous attendons avec intérêt la tenue d'une nouvelle réunion constructive qui tienne compte des spécificités locales dans le cadre d'une perspective tripartite globale qui vise à rétablir le calme et la stabilité dans la région et ne s'attarde pas sur des absurdités telles que la présence d'une tente ou d'un cerf-volant ici ou là ou d'un agriculteur qui s'est égaré. Nous nous réjouissons à l'idée de dégager des perspectives qui profiteront à notre région du sud, aux forces de la FINUL et au Liban en général.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, du brio avec lequel le Royaume-Uni a présidé le Conseil de sécurité au cours de ce mois de juillet, et je vous souhaite de continuer sur cette voie, compte tenu des circonstances internationales et régionales de plus en plus compliquées dont nous sommes témoins.

La question de Palestine a récemment été l'objet d'une grave escalade de la part de la Puissance occupante. Cette escalade a coûté la vie à de nombreux Palestiniens innocents, en particulier en Cisjordanie, en raison de l'utilisation, pour la première fois depuis plus de 20 ans, d'armes lourdes et de drones. Le massacre de Jénine et l'agression brutale commise par la suite par la Puissance occupante et les colons, outre les incursions répétées dans la mosquée Al-Aqsa et sa profanation, ainsi que la politique persistante de colonisation et la détention de Palestiniens frères innocents, laissent présager une spirale infernale qui échappera à tout contrôle, compte tenu notamment de l'impunité dont jouit la Puissance occupante, dont la politique inébranlable consiste à consolider le statu quo et à modifier le caractère démographique des zones et des régions qu'elle occupe, en particulier Al-Qods al-Charif. Il s'agit incontestablement d'une violation flagrante de toutes les lois et normes internationales.

Je renouvelle la ferme condamnation par l'Algérie de la récente agression menée contre le camp de Jénine et demande que les auteurs de ces crimes odieux répondent de leurs actes, des crimes qui nous rappellent la situation de la diaspora palestinienne, ainsi que la détresse et les épreuves que subissent nos frères palestiniens, alors que la communauté internationale est incapable de mettre un terme à la réalité amère à laquelle ils sont confrontés.

De plus, nous soulignons l'importance de l'unité de la communauté internationale et de l'application stricte de toutes les résolutions de la légitimité internationale, en particulier les résolutions du Conseil de sécurité, afin de mettre un terme aux politiques arbitraires persistantes de la Puissance occupante, qui sapent tout espoir et toute perspective de parvenir à une paix globale et juste en ce qui concerne la question palestinienne. Nous appelons également la communauté internationale à aider l'Autorité palestinienne à réparer les dommages causés à Jénine par l'agression brutale dont elle a fait l'objet. À cet égard, le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décidé d'octroyer 30 millions de dollars pour contribuer aux efforts de reconstruction, notamment des infrastructures, de la ville palestinienne de Jénine.

L'Algérie réaffirme sa solidarité ferme avec le peuple palestinien, qui languit sous le joug de l'occupation, et soutient ses aspirations légitimes, en priorité la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. De plus, nous soulignons qu'il importe de revitaliser tous les mécanismes de soutien et de protection du peuple palestinien, y compris en appliquant la résolution 904 (1994), qui est violée chaque jour par la Puissance occupante, entre autres, en armant les colons israéliens installés en Cisjordanie.

L'Algérie a toujours été un fervent défenseur de la cause palestinienne. Sous la supervision personnelle et directe du Président de la République, nous avons organisé une conférence de rassemblement pour l'unité nationale palestinienne afin que les factions palestiniennes mettent fin à la division et parviennent à la réconciliation. C'est une étape vers l'unité nationale palestinienne. Cette conférence a abouti à la Déclaration d'Alger. En novembre 2022, l'Algérie a également organisé le Sommet des pays arabes, qui a permis de réaffirmer le caractère central de la question palestinienne et le soutien absolu aux droits du peuple palestinien.

En conclusion, la seule façon de garantir une solution durable à la question palestinienne, qui doit être l'objectif de toute démarche future, c'est de concrétiser les droits inaliénables du peuple palestinien frère à créer son État indépendant, avec Jérusalem pour capitale, et de garantir le retour des réfugiés, conformément aux résolutions internationales légitimes pertinentes, notamment les résolutions 194 (III), 242 (1967) et 338 (1973), ainsi qu'à l'Initiative de paix arabe.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux du Conseil ce mois-ci. Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Khaled Khiari, de son exposé.

La Jordanie réaffirme qu'il importe de mettre fin à la grave escalade dans les territoires palestiniens occupés. La persistance des mesures unilatérales prises par Israël et ses incursions continuelles dans les villes palestiniennes occupées, ainsi que la poursuite de l'implantation et de l'expansion des colonies de peuplement, la saisie de terres, l'expulsion des Palestiniens de leurs domiciles et les agressions qu'ils subissent sont des pratiques illégales, rejetées et condamnées. Elles constituent de graves

violations du droit international humanitaire et compromettent toute perspective de paix et d'une solution des deux États.

Par ailleurs, Israël doit engager des négociations sérieuses pour mettre fin à la situation actuelle et régler le conflit en parvenant à la solution des deux États. C'est la seule façon de mettre fin à la détérioration de la situation, de rétablir le calme et de parvenir à la paix. Nous rappelons qu'Israël doit s'acquitter de ses responsabilités et obligations découlant des accords signés, y compris les documents issus des réunions du format Aqaba-Char el-Cheikh. La Jordanie met en garde contre les conséquences de la décision dangereuse prise récemment par le Gouvernement israélien, à savoir l'accélération de la construction et de l'extension de milliers d'unités de logement illégitimes en Palestine occupée. Nous soulignons que l'expansion des colonies et l'expulsion de personnes de leurs domiciles constituent une violation flagrante du droit international et de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016). Nous demandons à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de prendre immédiatement des mesures importantes pour mettre fin à ces mesures unilatérales israéliennes, qui compromettent la paix et la solution des deux États.

La Jordanie condamne la nouvelle incursion que le Ministre israélien de la sécurité nationale a tenté de mener aujourd'hui dans la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. Il s'agit d'une nouvelle violation par Israël du droit international dans Jérusalem occupée et du statut juridique et historique d'Al-Qods et de ses lieux saints. À cet égard, nous rappelons qu'Israël n'a aucune souveraineté sur la partie occupée de Jérusalem. Nous mettons en garde contre les conséquences dangereuses de l'autorisation accordée aux extrémistes de faire irruption dans la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif et contre tous les actes provocateurs qui risquent de provoquer une nouvelle spirale de tension et de violence.

En tant que gardien historique hachémite de tous les lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem, la Jordanie continuera de prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires pour les protéger et préserver le statut juridique et historique de Jérusalem. Le Royaume de Jordanie ne ménagera aucun effort pour résister à toute tentative visant à imposer une division spatiale ou temporelle à la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif ou à effacer l'identité islamique et chrétienne de Jérusalem. Nous soulignons que le Ministère jordanien des waqfs est le seul et unique service chargé d'organiser l'entrée à la

mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, dont la superficie est de 144 000 mètres carrés.

À cet égard, je tiens à réaffirmer que la Jordanie, en coordination avec les partenaires internationaux et régionaux, continuera de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), afin qu'elle puisse continuer de fournir ses services essentiels et nécessaires à plus de 5,7 millions de réfugiés palestiniens, conformément au mandat que lui a confié l'ONU, jusqu'à ce que la question des réfugiés palestiniens soit réglée de manière équitable et globale, conformément au droit international, aux résolutions internationales pertinentes et à la solution des deux États.

Je souhaite informer le Conseil de sécurité que la Jordanie, en partenariat avec la Suède, organisera le 21 septembre prochain une conférence ministérielle en marge de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, avec la participation du Secrétaire général. Nous invitons tous les partenaires régionaux et internationaux à y prendre une part active en vue de mobiliser le soutien politique et le financement nécessaires en faveur de l'UNRWA, compte tenu du déficit financier sans précédent dont il souffre, afin de soutenir l'Office et de garantir qu'il puisse continuer de fournir ses services dans ses cinq zones d'opération. Cela favoriserait la sécurité et la stabilité régionale.

Pour conclure, nous réaffirmons que l'instauration d'une paix juste, durable et globale, conformément au droit international, à l'Initiative de paix arabe et au mandat international, est une position stratégique arabo-jordanienne en vue de mettre fin à l'occupation et de créer un État palestinien indépendant et souverain dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Muhamad.

M. Muhamad (*parle en anglais*) : Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien félicite le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et remercie le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, Mohamed Khaled Khiari, de son exposé.

Ces dernières semaines, le recours excessif à la force et le déploiement d'armes lourdes par Israël contre des zones civiles densément peuplées ont fait des victimes palestiniennes, dont des enfants, et provoqué des destructions massives. Le raid mené dans le camp de Jénine le 19 juin, la plus importante incursion israélienne

en Cisjordanie depuis 20 ans, a déclenché un cycle de violence qui a fait plus de 12 morts parmi les Palestiniens et quatre parmi les Israéliens et a alimenté les tensions en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Le Comité fait écho à l'appel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour qu'Israël aligne ses politiques et actions dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, sur les normes internationales en matière de droits humains et sur le droit international humanitaire. Il s'agit notamment de sauvegarder le droit à la vie et de respecter les obligations découlant du droit international humanitaire en matière de maintien de l'ordre et de la sécurité publics.

La violence croissante des colons armés, qui agissent en coordination avec les forces de sécurité israéliennes, mérite l'attention urgente du Conseil de sécurité. Les attaques systématiques menées par les colons contre les civils palestiniens, et leurs raids sur les villages de Palestine, au cours desquels des dizaines de maisons, de véhicules et de champs ont été incendiés, se sont considérablement intensifiés. Du 20 au 25 juin, des colons israéliens ont pris pour cible plusieurs villes et villages palestiniens en Cisjordanie occupée, causant d'importants dégâts et terrorisant les civils. Comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial Wennesland dans son exposé du 27 juin (voir S/PV.9361), ces attaques se produisent souvent avec la protection ou à proximité des forces d'occupation israéliennes. Au mois de mai, les structures d'habitation de la communauté d'éleveurs palestiniens d'Aïn Samiyé, en Cisjordanie occupée, ont été démolies à plusieurs reprises. Les membres de cette communauté ont été victimes de la violence des colons et ont finalement été déplacés.

Israël a condamné ces attaques de colons, le Chef de son service de sécurité et le Directeur de la police nationale les qualifiant de terrorisme nationaliste. D'autres personnalités israéliennes de haut rang les ont qualifiées de pogroms. Mais la condamnation ne suffit pas. Israël doit immédiatement prendre des mesures énergiques pour mettre fin à ces attaques, faire en sorte que leurs auteurs soient traduits en justice et protéger les Palestiniens, conformément à sa responsabilité en tant que Puissance occupante. Nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il mette en place un mécanisme de protection du peuple palestinien contre les incursions et les provocations des forces d'occupation.

Les attaques dont il est question sont le résultat direct de la politique d'expansion des colonies menée par Israël au mépris total du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution

2334 (2016), qui ont affirmé à plusieurs reprises que toutes les colonies dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, étaient illégales et ont exigé l'arrêt immédiat et l'inversion des politiques et pratiques connexes, car elles équivalent à une annexion de facto. Depuis le début de l'année, Israël a présenté des plans concernant la construction de plus de 10 000 unités de logement dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, dans l'intention manifeste de poursuivre la colonisation et la fragmentation du territoire palestinien et d'asseoir illégalement son contrôle.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que les acteurs politiques israéliens enveniment la situation au lieu d'appeler au calme. Pendant les violences à Jénine, un membre du Gouvernement israélien a exhorté les forces de sécurité de son pays à faire exploser des bâtiments et à assassiner les terroristes par dizaines, par centaines voire, si nécessaire, par milliers, et a appelé les colons à se précipiter vers les collines pour y établir de nouveaux avant-postes. Le Comité condamne fermement les discours et actions incendiaires des autorités israéliennes, qui soutiennent la confiscation illégale de terres et violent le droit international. Nous exhortons Israël à cesser les provocations et incitations visant le peuple palestinien et à respecter pleinement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international en tant que Puissance occupante.

Le Comité déplore que personne n'ait à répondre des actes israéliens illégaux, notamment ceux commis lors de l'agression militaire israélienne contre Gaza en mai dernier. Il appelle à la levée immédiate du blocus sur cette partie du territoire palestinien et au respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1860 (2009). Il rappelle que les tirs aveugles de roquettes en direction d'agglomérations israéliennes sont interdits par le droit international humanitaire.

Partout dans le monde, les parents espèrent que leurs enfants hériteront d'une bonne santé et de la prospérité. Les enfants de Palestine, eux, n'ont hérité que de l'occupation. Dans son rapport du 5 juin 2023 sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363), le Secrétaire général fait état de plus de 3 133 violations graves confirmées contre des enfants palestiniens, dont 54 ont été tués entre janvier et décembre 2022 dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Comité demande qu'Israël cesse de recourir à la force contre les enfants et appelle toutes les parties au conflit, israéliennes et palestiniennes, à respecter leurs obligations juridiques nationales et internationales et à protéger les enfants.

Nous appelons en outre tous les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, y compris la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, à prendre des mesures, conformément à leur mandat, afin de veiller à ce que les auteurs des violations des droits humains commises par Israël dans le Territoire palestinien occupé répondent de leurs actes. Le Comité se félicite à cet égard des efforts déployés par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 pour plaider en faveur de la protection des enfants palestiniens et de la population civile dans son ensemble, conformément au droit international.

L'occupation israélienne est devenue doublement punitive à l'égard des réfugiés palestiniens. Alors que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'efforce de maintenir ses activités vitales pour les réfugiés palestiniens, l'opération militaire israélienne de deux jours menée en juin dans le camp de Jénine – où vivent près de 24 000 personnes – a endommagé au moins 900 maisons, rendant nombre d'entre elles inhabitables, interrompu la fourniture de services essentiels, rendu inutilisable le centre de santé pourtant crucial de l'UNRWA et provoqué le déplacement d'au moins 3 500 personnes.

Le Comité condamne les actions menées par Israël contre des réfugiés palestiniens et la destruction des investissements de l'UNRWA destinés à sauver des vies. Nous appelons tous les donateurs et partenaires à mettre immédiatement des fonds à disposition pour que l'UNRWA puisse mener une intervention humanitaire dans le camp de Jénine et à assurer à l'Office un financement pérenne et prévisible afin de lui permettre de dûment remplir son mandat.

Nous réaffirmons que seules la cessation de l'occupation israélienne, la fin de la colonisation illégale qui perpétue et consolide l'occupation, et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté, qui lui sont refusés depuis trop longtemps, permettront d'instaurer une paix juste et durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle une nouvelle fois à mes collègues de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole à M. Beresford-Hill.

M. Beresford-Hill (Ordre souverain de Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement la présidence britannique et les membres du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat capital sur le Moyen-Orient et de nous avoir accordé le privilège d'y participer. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

L'Ordre souverain de Malte a été créé il y a 900 ans à Jérusalem. Notre première mission consistait à soigner les pèlerins malades qui se rendaient en Terre sainte. Nos hôpitaux sont rapidement devenus un havre de soutien et de soins non seulement pour les chrétiens, mais aussi pour les musulmans et les juifs. Et si nous opérons aujourd'hui dans plus de 122 pays, fournissant des soins humanitaires et des services médicaux aux personnes de toutes les religions et à celles qui n'en ont aucune, le Moyen-Orient, notamment Israël et la Palestine, nous tient particulièrement à cœur.

Je voudrais m'appesantir sur deux points préoccupants qui concernent le conflit actuel en Palestine.

Premièrement, notre action humanitaire au Moyen-Orient est vaste et caractérisée par un nombre important de cliniques, hôpitaux et autres établissements de santé. En réponse aux besoins croissants et aux bouleversements et conflits régionaux, nous jouons un rôle de premier plan auprès des communautés déplacées dans les camps de réfugiés en Syrie, en Jordanie et au Liban. À Bethléem, en Palestine, l'hôpital de la Sainte Famille, géré par l'Ordre, est une source d'espoir, car il offre des soins et des services médicaux complets à une communauté aux origines géographiques diverses mais globalement très appauvrie.

Des services de santé essentiels similaires sont fournis par nos confrères de l'Alliance, notamment le vénérable Order of St. John, qui gère le célèbre hôpital ophtalmologique St. John. Toutefois, dans le contexte du conflit actuel en Palestine, il est de plus en plus difficile de fournir des services de santé essentiels à la population. L'existence de barrages routiers et les retards enregistrés aux points de contrôle ont aggravé la situation sanitaire des personnes dans le besoin. Ce sont là autant d'obstacles inopportuns qui entraînent des souffrances inutiles, et même des décès. La fourniture de soins médicaux a été gravement limitée, car les ambulances et les travailleurs humanitaires sont devenus des cibles fréquentes d'attaques, mettant en danger aussi bien les malades que le personnel médical. Selon les données de l'Organisation mondiale de la Santé, 750 attaques visant le système de santé ont été enregistrées dans le territoire palestinien entre 2019 et 2022. Ces attaques ont entraîné la mort

d'un agent de santé et causé des blessures à 568 autres personnes. Par ailleurs, 315 ambulances et 160 établissements de soins de santé ont également été touchés, et ce nombre continue d'augmenter.

En outre, en raison de contraintes financières et de dispositions fiscales complexes négociées dans le cadre du Protocole de Paris de 1994, nous rencontrons de fréquents obstacles à la bonne circulation de l'aide médicale à travers les frontières. De surcroît, les complexités et les retards liés à la bureaucratie des douanes et des accises constituent des entraves à l'entrée rapide et efficace de fournitures et d'équipements médicaux essentiels dans la région. Il est primordial de trouver des solutions à ces problèmes pour faciliter l'accès des malades et des pauvres aux soins de santé. Nous appelons respectueusement les gouvernements israélien et palestinien à honorer les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de la communauté internationale. Nous demandons à l'État d'Israël de se conformer, tel qu'il a été convenu dans les Accords d'Oslo II, aux clauses reflétant le Protocole de Paris qu'il a signé avec l'Organisation de libération de la Palestine. De même, nous invitons les autorités palestiniennes à œuvrer à l'unification des factions opposées au sein de l'État et à réduire ainsi les antagonismes par le dialogue et la diplomatie.

Le deuxième point est la liberté de croyance et la tolérance à l'égard de la diversité religieuse, car il s'agit d'un sujet de préoccupation dans le conflit. Les actions préjudiciables à la liberté religieuse dans la région se sont multipliées de manière spectaculaire. Les violences physiques et verbales ont augmenté, visant non seulement le clergé chrétien, mais aussi les pèlerins, les fidèles et les sites religieux. Parmi les lieux de culte chrétiens pris pour cible figurent la basilique catholique de l'Annonciation à Nazareth, ainsi que des églises orthodoxes et celles d'autres confessions religieuses. La profanation du cimetière anglican de Jérusalem au début de l'année a suscité une vague d'indignation à l'échelle internationale. De même, des attaques inquiétantes ont été perpétrées contre des mosquées et, comme nous l'avons entendu, certaines d'entre elles se sont produites aujourd'hui même. Cependant, les attaques menées contre les lieux de culte et l'intimidation des fidèles reflètent tragiquement une tendance internationale plus large qui n'est pas exclusive à la Palestine ou à Israël, mais qui s'inspire de l'extrémisme. C'est une tendance qui a conduit à une augmentation alarmante, au niveau mondial, de la christianophobie, de l'islamophobie et, j'ajouterais avec insistance, de l'antisémitisme.

La protection des civils, notamment des travailleurs médicaux et humanitaires, dans les zones de conflit a toujours été une priorité de l'Organisation des Nations Unies, comme le rappelle la résolution 2286 (2016). Couplée à la résolution 2686 (2023), elle constitue une directive claire à l'intention de la communauté internationale, selon laquelle les violations de ces principes non seulement exacerbent les tensions, mais contribuent également à l'instabilité et à l'aggravation de l'intolérance.

Pour terminer, je voudrais citer le Grand Maître de l'Ordre souverain de Malte, S. A. Ém. Fra' John Dunlap, qui a récemment fait la déclaration suivante à propos de ce conflit international :

« J'exprime ma vive inquiétude face aux graves violations des droits de l'homme perpétrées contre des civils sans défense et j'espère que la communauté internationale intensifiera son action pour empêcher l'érosion de ces droits, notamment dans le domaine de l'accès illimité aux soins de santé et du droit fondamental à la liberté de religion ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en ma qualité de Président par intérim.

L'OCI exprime sa profonde préoccupation face à la détérioration rapide de la situation dans le Territoire palestinien occupé, en raison des violations flagrantes et constantes par Israël du droit international, y compris des résolutions du Conseil de sécurité. La récente escalade de l'agression israélienne, y compris une nouvelle attaque des forces d'occupation menée contre le camp de Jénine, qui a fait de nombreuses victimes civiles, notamment des femmes et des enfants, ainsi que la destruction généralisée d'infrastructures civiles vitales, dont les réseaux d'eau et d'électricité et les routes, et le déplacement de familles qui ont dû une fois de plus fuir un assaut israélien, doivent être condamnés et constituent de graves violations de la quatrième Convention de Genève qui ne peuvent rester impunis. L'intensification des raids militaires israéliens, des arrestations et des destructions dans les villes, les villages et les camps de réfugiés de Cisjordanie, ainsi que les actes de violence et de terrorisme que continuent de commettre les colons israéliens extrémistes, ont gravement exacerbé les souffrances des Palestiniens. L'état d'agression constant contre le peuple palestinien est un

affront à la dignité humaine, violant ses droits les plus fondamentaux, compromettant son accès aux services de base et érodant gravement ses possibilités de développement économique.

Alors que tous les autres pays du monde se concentrent sur la réalisation des objectifs de développement durable pour la stabilité et la prospérité de leurs peuples dans un contexte de crises et de défis mondiaux redoutables, cette injustice historique continue d'entraver la réalisation de la paix, de la stabilité et de la prospérité par le peuple palestinien. Malheureusement, rien ne laisse entrevoir la fin de cette situation déplorable, car Israël continue de se soustraire à ses responsabilités, tandis que le Conseil de sécurité reste incapable de faire appliquer ses résolutions et que les États refusent de respecter les obligations juridiques qui leur incombent, notamment en tant que Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève. Tout cela fait obstacle aux efforts collectifs nécessaires, conformément au droit international, pour mettre fin à l'occupation israélienne et aider le peuple palestinien à obtenir la justice et ses droits inaliénables, dont le droit à l'autodétermination et celui à l'indépendance.

L'impunité dont jouit Israël, Puissance occupante, l'a conduit à croire qu'il pouvait continuer à violer le droit international sans conséquences. C'est pourquoi nous avons récemment assisté à une intensification de toutes les violations, notamment la campagne de colonisation et d'annexion menée par ce pays dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. L'expansion des colonies israéliennes et des infrastructures connexes, qui sont illégales au regard du droit international, continue de mettre en péril l'intégrité territoriale, la viabilité et la continuité territoriale de l'État palestinien. Nous sommes particulièrement préoccupés par les actes de violence, de vandalisme et de détérioration des biens palestiniens perpétrés par les colons, lesquels sont devenus meurtriers.

Nous renouvelons notre appel à un arrêt complet de toutes les activités de colonisation israéliennes et à une enquête complète, transparente et indépendante sur les crimes perpétrés contre le peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, ses forces militaires et ses colons. Nous réitérons également aujourd'hui notre appel urgent à une protection internationale pour le peuple palestinien, conformément au droit international, y compris la résolution 904 (1994), et aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport de 2018 à l'Assemblée générale sur la protection de la population civile palestinienne (A/ES-10/794). À cet égard, l'OCI souligne que le

Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble ne doivent pas rester silencieux face aux violations continues et aux politiques d'apartheid d'Israël qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Des mesures concrètes et des solutions appropriées, conformes aux résolutions du Conseil, doivent être adoptées afin de s'assurer que les auteurs répondent de leurs actes et soient traduits en justice.

La situation dans la ville sainte d'Al-Qods reste particulièrement grave, Israël continuant à violer le droit international et le statu quo historique et juridique. L'OCI salue les efforts constants que déploie S. M. le Roi du Maroc Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, pour protéger les lieux saints islamiques d'Al-Qods al-Charif et s'opposer aux mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes pour judaïser la Ville sainte. Nous saluons également le rôle concret que joue l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif du Comité d'Al-Qods et sa constance dans la réalisation de projets et d'activités de développement au profit des habitants de la Ville sainte. L'OCI réaffirme également que le Haram el-Charif, sur une superficie totale de 144 dounoums, est un lieu de culte réservé aux musulmans, protégé par le droit international et par son statut historique et juridique, et que l'Administration jordanienne des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa est l'autorité compétente pour gérer les affaires de la sainte mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. L'OCI souligne le rôle de la tutelle historique du Royaume hachémite de Jordanie sur les lieux saints islamiques et chrétiens d'Al-Qods dans la protection de leur caractère sacré, de leur identité et de leur statut historique et juridique. L'OCI s'est félicitée de la Déclaration d'Alger issue de la Conférence d'unification des rangs palestiniens pour parvenir à l'unité nationale palestinienne, visant à mettre fin à la division et à réaliser la réconciliation en tant que pas positif vers l'unité nationale, et exprime ses sincères remerciements à la République algérienne démocratique et populaire pour avoir parrainé les pourparlers et pour les efforts inlassables déployés par le Président algérien, M. Abdelmadjid Tebboune, en vue du succès de cette entreprise historique.

L'OCI réaffirme sans ambiguïté que le règlement de la question palestinienne conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et sur la base de la solution des deux États, dans le cadre des frontières d'avant 1967, reste la seule voie viable pour parvenir à une paix et une stabilité justes, globales et durables dans la région. En effet, l'attitude de défi affichée par Israël envers le droit international et les résolutions internationales compromet gravement

les perspectives d'avancement et de réalisation de la vision de deux États, ce qui nécessite une action internationale urgente. Pour rétablir l'espoir et la confiance et réaliser de véritables progrès sur cette voie, il faut que le Conseil s'acquitte des devoirs qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et applique ses résolutions, notamment la résolution 2334 (2016), afin d'inverser les tendances négatives et de sauver les perspectives de paix. Des efforts concrets sont nécessaires pour qu'Israël, Puissance occupante, respecte les obligations que lui impose le droit international, mette fin à son occupation illégale et à sa politique d'implantation coloniale et relance un processus de paix crédible, encadré par un parrainage multilatéral et fondé sur les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, afin de résoudre toutes les questions relatives au statut final.

En conclusion, je réaffirme le soutien et la solidarité de l'OCI avec le peuple palestinien dans sa juste lutte pour réaliser ses droits inaliénables, y compris ses droits au retour, à l'autodétermination et à la souveraineté dans son État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément au droit international, aux résolutions de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe.

Je vais maintenant faire une brève déclaration à titre national.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je demande au représentant du Bangladesh d'être bref, car nous avons une longue liste d'orateurs et d'oratrices et nous profitons déjà de la gentillesse des interprètes.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je ferai de mon mieux pour être bref.

Je félicite la présidence britannique du Conseil de sécurité du dynamisme avec lequel elle dirige les travaux du Conseil en ce mois de juillet. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de son exposé approfondi.

Il est triste et profondément inquiétant que, dans chaque débat public trimestriel sur la Palestine, nous fassions part de notre inquiétude face à la nouvelle escalade de la violence et des attaques par les forces d'occupation israéliennes dans le Territoire palestinien occupé. Nous condamnons fermement la récente agression militaire d'Israël dans le camp de réfugiés de Jénine, qui a fait 12 morts, dont quatre enfants. Il est très regrettable que, malgré la série de résolutions et de décisions des organes de l'ONU y compris du Conseil, nous ayons assisté à une escalade progressive de la violence, des

attaques, de la destruction de maisons palestiniennes et du transfert forcé de civils palestiniens dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé par Israël, ainsi qu'au maintien du blocus de la bande de Gaza.

Qu'il me soit permis de mettre en exergue quelques points.

Premièrement, l'engagement du Conseil de sécurité sur la question de Palestine ne peut être considéré comme une question de routine. Nous avons besoin que le Conseil prenne des mesures concrètes et fasse appliquer ses résolutions, y compris la résolution 2334 (2016).

Deuxièmement, il est tout à fait inacceptable que les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aient été entravées par les attaques israéliennes. Nous regrettons que, même au cours de la récente agression militaire, un centre de santé de l'UNRWA ait été détruit. Nous ne sommes même plus surpris qu'Israël ait délibérément pris pour cible les activités d'aide humanitaire. Nous appelons à soutenir l'UNRWA afin qu'il puisse poursuivre ses opérations, sans entrave, jusqu'à la fin de l'agression israélienne.

Enfin, nous sommes profondément préoccupés par les traumatismes psychologiques subis par les enfants palestiniens. Nous nous référons au commentaire de l'UNRWA selon lequel les enfants sont bouleversés et choqués. En outre, de nombreux enfants ont été détenus illégalement par Israël. Dans une telle situation, il est urgent d'apporter un soutien mental et psychologique aux enfants.

Qu'il me soit permis de conclure en réaffirmant le soutien ferme et inébranlable du Bangladesh au droit inaliénable de nos frères et sœurs palestiniens à une solution juste et durable à leurs aspirations légitimes par la création d'un État palestinien indépendant, viable et souverain.

J'ai prononcé une version abrégée de ma déclaration complète, qui sera mise à disposition.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Abd Karim (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé cet important débat. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général pour son exposé instructif.

La Malaisie s'associe aux déclarations faites au nom de l'Organisation de la coopération islamique et

du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

La Malaisie est gravement préoccupée par la poursuite du cycle de violence et l'intensification des agressions et des destructions dans le Territoire palestinien occupé. Elle déplore les incursions aveugles et violentes dans les camps de réfugiés en Cisjordanie, qui ont également endommagé des écoles et des établissements de santé de l'ONU. Comme toujours, nous sommes consternés par la mort de civils innocents, parmi lesquels des femmes et des enfants. Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, dont la Malaisie est membre, a indiqué que le nombre de Palestiniens de Cisjordanie occupée tués par les forces israéliennes au cours des cinq premiers mois de 2023 a plus que doublé par rapport à la même période en 2022. Il est clair que cette année sera encore plus catastrophique pour les Palestiniens, ce qui sera encore aggravé par les expulsions forcées, les démolitions de maisons et les transferts forcés dans le cadre de l'expansion des colonies illégales, ce qui constitue une violation flagrante du droit international.

L'absence d'obligation de rendre des comptes pour les crimes perpétrés par Israël sape la légitimité du droit international et les efforts déployés pour parvenir à une solution viable prévoyant deux États. L'impunité dont jouit Israël a encouragé ce dernier à poursuivre son oppression systématique du peuple palestinien par des politiques discriminatoires proches de l'apartheid. À ce jour, le Conseil de sécurité n'a pas réussi à contraindre Israël à mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, y compris la résolution 2334 (2016). La Malaisie appelle le Conseil de sécurité à remplir son devoir de gardien de la paix et de la sécurité internationales, à cesser d'appliquer deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit d'Israël et à mettre fin aux injustices commises à l'encontre du peuple palestinien. Conformément à la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, la Malaisie se félicite du fait qu'il ait été demandé à la Cour internationale de Justice, de donner un avis consultatif. La Malaisie estime que la Cour fournira un avis indépendant et impartial sur les colonies illégales dans les territoires palestiniens occupés. Elle appelle les États Membres à apporter des contributions régulières et prévisibles à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de garantir la satisfaction ininterrompue des besoins fondamentaux des réfugiés palestiniens.

Enfin, la Malaisie restera toujours aux côtés du peuple palestinien dans sa lutte pour l'autodétermination. Nous maintenons notre appui à la solution des deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967, et à un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale. Nous pensons que cela est réalisable si le Conseil de sécurité déploie tous les efforts nécessaires pour assurer sa pleine mise en œuvre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan félicite la présidence britannique du Conseil d'avoir organisé ce débat opportun sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Pakistan condamne avec la plus grande fermeté les récents raids, frappes aériennes et opérations militaires de grande envergure menés par les forces d'occupation israéliennes à Jénine, en Cisjordanie palestinienne occupée. Ils ont fait de nombreuses victimes civiles et détruit d'importantes infrastructures civiles.

Malheureusement, les meurtres d'enfants, de femmes et d'hommes se poursuivent en toute impunité en Palestine occupée. Le 5 juillet, trois Rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme ont déclaré que :

« Les frappes aériennes et les opérations terrestres israéliennes en Cisjordanie occupée, qui ont visé le camp de réfugiés de Jénine et tué au moins 12 Palestiniens, peuvent à première vue constituer un crime de guerre ».

Les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont souligné que ces attaques n'avaient

« aucune justification au regard du droit international. L'impunité dont jouit Israël pour ses actes de violence depuis des décennies ne fait qu'alimenter et intensifier le cycle récurrent de la violence ».

Les Rapporteurs spéciaux ont demandé qu'« Israël doit rendre des comptes, en vertu du droit international, pour son occupation illégale et les actes de violence qu'il commet pour la perpétuer ».

Le droit international interdit également clairement à Israël, Puissance occupante, de saisir des terres et de construire des colonies de peuplement dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est. Les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016) entre autres, interdisent à Israël de modifier la composition démographique du Territoire palestinien occupé depuis 1967. L'expansion continue des colonies israéliennes dans les territoires

occupés, l'expulsion des Palestiniens de leurs propriétés et les modifications apportées à la structure démographique, au statut historique et juridique et au caractère d'Al-Qods al-Charif sont manifestement illégales et constituent de graves violations des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, y compris du droit international humanitaire.

L'état de droit ne peut être respecté que s'il est appliqué de manière universelle et cohérente, sans exception ni deux poids, deux mesures. Il est temps qu'Israël réponde des graves violations des droits de l'homme et des crimes commis en Palestine occupée. Compte tenu du caractère *erga omnes* du droit à l'autodétermination, il revient également à tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, de veiller à ce qu'il soit immédiatement mis fin à toute entrave à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination.

Il est profondément regrettable que le Conseil de sécurité ait été incapable de s'acquitter en Palestine occupée de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe au premier chef. Nous demandons instamment au Conseil de mettre en œuvre pleinement et impérativement ses propres résolutions sur la question de Palestine. La communauté internationale ne peut accepter le fait accompli qu'Israël cherche à imposer en vue de perpétuer son occupation forcée et de détruire la nation palestinienne. Il n'y aura pas de paix durable en Terre sainte tant que ne sera pas créé un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant, établi sur la base des frontières d'avant 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Iravani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La situation dans les territoires palestiniens occupés reste une question urgente et profondément préoccupante qui exige une attention et une action immédiates de la part de la communauté internationale. La violence du régime israélien et les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme qu'il commet contre le peuple palestinien se poursuivent sans relâche. Comme le montrent les rapports de l'ONU, des vies innocentes, y compris celles de femmes et d'enfants, sont tragiquement perdues en raison de la violence israélienne permanente. En outre, la saisie et la démolition de maisons palestiniennes, ainsi que l'expulsion forcée des Palestiniens continuent d'aggraver une situation déjà désastreuse. La récente escalade de l'agression israélienne est particulièrement préoccupante,

comme l'illustre l'attaque du camp de réfugiés de Jénine. Cette action agressive a entraîné la perte de vies civiles, dont de femmes et d'enfants, et la destruction d'infrastructures civiles vitales.

Les rapports des organismes des Nations Unies donnent une description déchirante de la situation dans le camp de Jénine, soulignant la destruction généralisée et ses répercussions profondes sur la population traumatisée. En outre, l'intensification des raids militaires, des arrestations et des destructions opérés par les forces israéliennes en Cisjordanie, ainsi que les actes de violence et de terreur commis par les colons israéliens extrémistes, ont aggravé la situation humanitaire déjà désastreuse des Palestiniens. L'état d'agression permanent ne porte pas seulement atteinte à leurs droits humains fondamentaux, mais il entrave également leur accès aux services essentiels et freine leur développement économique. Pendant ce temps, le blocus persistant de Gaza en guise de châtiment collectif contre sa population constitue clairement un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Il est déplorable que le Conseil de sécurité ait gardé le silence, rendant vaines les résolutions des organes de l'ONU et abandonnant le peuple palestinien à son sort face à ces atrocités persistantes. Le fait qu'on n'ait pas demandé des comptes à ce régime méprisable l'a enhardi et même encouragé à continuer de violer les résolutions des organes de l'ONU, notamment celles du Conseil de sécurité.

La compassion seule ne suffit plus. Le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité de l'application de ses résolutions, agir de manière énergique pour mettre fin à l'occupation et garantir la protection des droits des Palestiniens. La République islamique d'Iran reste fermement convaincue que le conflit en Palestine ne peut être résolu qu'en mettant fin à l'occupation et en reconnaissant le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Il faut pour cela rétablir et protéger pleinement ces droits, ce qui permettrait d'établir la souveraineté palestinienne sur l'ensemble de la Palestine. Toutefois, un tel règlement ne sera pas possible si le Conseil de sécurité n'agit pas.

L'Iran estime qu'il est de son devoir d'appuyer le droit légitime de la Palestine de s'opposer à l'oppression et à l'agression de ce régime d'apartheid, conformément à son droit à l'autodétermination, et ce principe guidera notre politique jusqu'à la fin de l'occupation.

Il est regrettable de voir le représentant du régime israélien abuser une fois de plus de cette enceinte pour faire des déclarations sans fondement et débiter des mensonges à l'endroit de mon pays. Nous rejetons catégoriquement ces affirmations infondées. De telles affirmations ne sont pas

surprenantes, car les fabrications et les mensonges sont des outils utilisés de manière récurrente par le régime. Néanmoins, il est évident que ces affirmations infondées visent à détourner l'attention de la question urgente inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, à savoir les atrocités criminelles perpétrées par le régime d'apartheid contre le peuple palestinien. Par conséquent, nous choisissons de ne pas répondre à ces fausses accusations, car elles ne méritent pas l'attention ou la crédibilité qu'elles recherchent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à saluer les efforts que faits le Royaume-Uni à la direction des travaux du Conseil de sécurité durant le mois de juillet. Je remercie également le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, Khaled Khiari, de son exposé édifiant.

Le Royaume du Maroc et son roi, S. M. Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, attachent une très grande importance à la question palestinienne, ce qui atteste de notre conviction que la question palestinienne est la question centrale du Moyen-Orient. Nous ne cessons de rappeler cette position à chaque occasion, car nous estimons que la stabilité et la prospérité de la région sont étroitement tributaires d'une solution juste et durable à cette question, sur la base de la solution des deux États et conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, le Royaume du Maroc réaffirme sa position ferme et claire sur le caractère juste de la cause palestinienne, et rejette toute tentative de porter atteinte aux droits légitimes du peuple palestinien, au premier rang desquels le droit à l'établissement d'un État palestinien viable et souverain dans les frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la sécurité, la stabilité et la paix. Le Royaume du Maroc insiste également sur la nécessité d'éviter toute action susceptible de provoquer des tensions dans la région.

S. M. le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, suit de près tous les événements liés à la question palestinienne et souligne la nécessité de préserver le statut juridique, religieux et historique de la ville sainte de Jérusalem en tant que patrimoine commun de l'humanité et lieu de coexistence pacifique pour les fidèles des trois religions monothéistes. C'est un centre de dialogue et de respect mutuel, comme cela a été expressément énoncé dans l'Appel d'Al-Qods signé par Sa

Majesté et S. S. le pape François à Rabat, le 30 mars 2019. Le Royaume du Maroc n'a de cesse d'appeler à mettre fin à toutes les mesures qui portent atteinte au statut juridique et historique de la Ville sainte.

Le Comité d'Al-Qods joue son rôle politique et pratique de soutien au peuple palestinien en général et aux habitants de Jérusalem en particulier, grâce à la fois aux efforts politiques de S. M. le Roi Mohammed VI et au travail sur le terrain entrepris par l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif, sous la supervision personnelle de Sa Majesté. L'Agence poursuit ses initiatives et ses actions sur le terrain, sous l'égide du Comité d'Al-Qods, pour améliorer les conditions socioéconomiques des habitants d'Al-Qods et apporter les financements nécessaires dans le cadre d'un plan annuel, régi par des mécanismes de mise à disposition des ressources dans le cadre d'une approche commune avec les habitants de la ville d'Al-Qods et les institutions. Le Royaume du Maroc finance plus de 86 % du budget de l'Agence.

Le Royaume du Maroc est fermement attaché au choix de la paix, une paix fondée sur le dialogue et la négociation, comme seul moyen de parvenir à un règlement définitif de la question palestinienne. À cet égard, nous soulignons que les négociations entre Israéliens et Palestiniens restent le seul moyen de parvenir à une solution durable et permanente de ce conflit.

Pour conclure, je voudrais citer un extrait de la lettre que S. M. le Roi Mohammed VI a adressée au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre dernier :

« le blocage du processus politique entre Israéliens et Palestiniens ne rend pas service à la paix que nous souhaitons voir régner dans la région. Dans le même temps, nous encourageons tout signe positif et toute initiative louable, susceptibles de rétablir le climat de confiance et de favoriser l'amorce de négociations responsables dont l'issue serait un règlement juste, global et durable de la question palestinienne, conformément aux décisions de la légalité internationale et sur la base de la solution réaliste des deux États. »

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.